



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Diversité des expressions culturelles

5 IGC

Distribution limitée

CE/11/5.IGC/213/5
Paris, le 31 octobre 2011
Original anglais

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Cinquième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO
5-9 décembre 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre de la deuxième année de la phase pilote du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Conformément aux orientations adoptées par le Comité dans ses décisions 3.IGC 5 et 4.IGC 10A, ce document présente le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC et les recommandations du panel d'experts suite à l'évaluation des projets présentés en 2011 dans le cadre du Fonds.

Décision requise : paragraphe 32

1. Le Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après dénommé « le FIDC ») est un fonds volontaire multidonateurs créé en vertu de l'article 18 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 (ci-après dénommée « la Convention »). Il a pour objet de promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté en encourageant l'émergence d'un secteur culturel dynamique dans les pays en développement qui sont Parties à la Convention.
2. À sa deuxième session ordinaire (juin 2009), la Conférence des Parties a approuvé les *Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle* (ci-après dénommées « les Orientations du FIDC ») et institué une phase pilote de trois ans (2009-2012). Le FIDC est entré dans sa phase opérationnelle avec le premier appel à demandes de financement lancé en mars 2010.
3. À sa troisième session ordinaire, en décembre 2010, le Comité a examiné les 32 premiers projets recommandés par le panel d'experts et approuvé 31 projets à financer au titre du FIDC (Décision 4.IGC 10A).
4. Prenant note de l'expérience du premier appel à projets, le Comité a décidé d'appliquer plusieurs critères additionnels pour l'appel à projets de 2011 (Décision 4.IGC 10A, paragraphe 13), à savoir : introduire un montant maximum de demande de financement au Fonds (100 000 US\$ pour les programmes/projets et 10 000 US\$ pour l'assistance préparatoire), donner au panel d'experts la possibilité de moduler le montant de financement accordé aux programmes/projets au titre du Fonds, et limiter le nombre de programmes/projets pouvant être présentés et retenus par pays et par catégorie de bénéficiaires (Partie, organisation non gouvernementale, organisation internationale non gouvernementale).
5. En ce qui concerne l'évaluation des projets par le panel d'experts, le Comité a introduit un seuil de 75 % du nombre minimum de points attribués par le panel d'experts (c'est-à-dire 30 sur 40) pour qu'un programme/projet soit éligible (Décision 4.IGC 10A, paragraphe 13) et a invité le panel d'experts à indiquer, dans ses futures recommandations, la liste des programmes/projets à financer dans le cadre du montant disponible, ainsi que les programmes/projets additionnels qui pourraient être financés si des fonds supplémentaires s'avéraient disponibles (Décision 4.IGC 10A, paragraphe 15).
6. Conformément aux orientations adoptées par le Comité dans ses décisions 3.IGC 5 et 4.IGC 10A, ce document présente le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC et les recommandations du panel d'experts suite à l'évaluation des projets présentés en 2011 dans le cadre du Fonds (annexes 4 et 5).
7. Le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC comprend les sections suivantes :
 - I. Suivi de l'appel à demandes de financement 2010
 - II. Appel à demandes de financement 2011
 - III. Réception des demandes et examen d'éligibilité par le Secrétariat
 - IV. Évaluation technique des demandes recevables par le panel d'experts
8. À la présente session, le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») devra :
 - (i) prendre note du rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre de la deuxième année de la phase pilote du FIDC (2011) ;
 - (ii) examiner les recommandations du panel d'experts et approuver les demandes de financement présentées au FIDC en 2011 ;

- (iii) envisager de renouveler le panel d'experts du FIDC pour une période d'un an à compter de la présente session ou de nommer un nouveau panel.

9. Un document distinct a été établi en ce qui concerne l'utilisation des ressources du FIDC, ainsi qu'une proposition de projet de budget pour 2012 (document CE/11/5.IGC/213/6).

I. Suivi de l'appel à demandes de financement 2010

10. Suite à la Décision 4.IGC 10A du Comité, le Secrétariat a mené, entre janvier et mai 2011, les activités suivantes :

- (i) Des lettres ont été envoyées aux demandeurs des 31 projets approuvés pour les informer de la décision du Comité, avec copie aux Commissions nationales pour l'UNESCO, aux Délégations permanentes et, le cas échéant, aux points de contact nationaux et aux bureaux hors Siège de l'UNESCO concernés. Les budgets et les plans de travail de trois de ces 31 projets ont dû être révisés compte tenu de la décision prise par le Comité de plafonner leur financement à 100 000 US\$.
- (ii) Des lettres ont été envoyées aux demandeurs des 151 projets non retenus, les informant de la décision du Comité et contenant un résumé de l'évaluation du panel d'experts indiquant les raisons pour lesquelles leur projet n'avait pas été retenu, avec copie aux Délégations permanentes, aux Commissions nationales, aux points de contact nationaux et aux bureaux hors Siège de l'UNESCO concernés. Ces lettres faisaient suite à l'avis du Comité selon lequel la communication des résultats aux demandeurs devrait « être utilisée comme un outil pédagogique permettant d'indiquer les améliorations qui pourraient être apportées en vue de nouvelles demandes, tant pour les commissions nationales que pour les auteurs des projets » (Annexe du document CE/11/5.IGC/213/3, Projet de compte rendu détaillé de la quatrième session ordinaire du Comité, paragraphe 129).
- (iii) Suite à un échange de courriels avec les bénéficiaires des 28 projets qui avaient été approuvés par le Comité avec des budgets inchangés, les termes de référence des contrats ont été élaborés, les documents administratifs nécessaires rassemblés et les contrats signés.
- (iv) Des lettres et des courriels ont été échangés avec les auteurs des trois projets qui avaient été approuvés par le Comité avec des budgets réduits afin de s'assurer de la faisabilité de leurs projets, conformément au paragraphe 9 de la Décision 4.IGC 10A. Après confirmation de la faisabilité par les bénéficiaires et en consultation avec le coordonnateur du panel d'experts, les contrats ont été signés.
- (v) Des « profils de projets » comprenant des actualités, des photographies et des liens ont été élaborés en trois langues et publiés sur le site web de la Convention.
- (vi) Le Secrétariat suit la mise en œuvre des projets financés, assurant une communication constante par courriel, par téléphone et en personne avec les demandeurs sélectionnés.

II. Appel à demandes de financement 2011

11. En préparation du deuxième appel à demandes de financement, le Secrétariat a pris les mesures suivantes :

- (i) Les formulaires de demande pour les programmes/projets et pour l'assistance préparatoire ont été révisés en tenant compte des commentaires reçus du Comité afin

de fournir une explication claire des termes « assistance préparatoire » et « infrastructure institutionnelle ».

- (ii) Un nouveau contenu a été publié en anglais, en français et en espagnol sur le site web, avec des informations détaillées sur le FIDC et la procédure de demande.
- (iii) Pour les Commissions nationales, un dossier d'information contenant les principaux documents relatifs à l'appel à demandes de financement a été élaboré et distribué en anglais et en français.
- (iv) Un développeur a été recruté sur les fonds du programme ordinaire afin de créer une base de données interrogeable en ligne, destinée à enregistrer et à évaluer les demandes présentées au FIDC (voir l'annexe 2 pour la capture d'écran de la base de données du FIDC).
- (v) Une téléconférence et plusieurs échanges de courriels ont été organisés avec le panel d'experts afin d'informer ces derniers des nouveaux critères adoptés par le Comité et de les faire participer à la préparation du second cycle. Le Secrétariat s'est également réuni avec le coordonnateur du panel d'experts à Paris, continuant de collaborer étroitement avec lui pour organiser le deuxième appel à demandes de financement.

12. Le deuxième appel à demandes de financement a été lancé le 17 mars 2011 sur le site web de la Convention. Conformément au paragraphe 13 des Orientations du FIDC, la date limite de réception des demandes a été fixée au 30 juin 2011. Outre les formulaires de demande téléchargeables, d'autres informations pertinentes telles qu'une note explicative sur le Fonds, les orientations sur son utilisation, une liste des Parties considérées comme des pays en développement, les critères d'éligibilité adoptés par le Comité ainsi que le calendrier ont été publiés sur le site web. La section « Questions fréquentes » a été régulièrement mise à jour en fonction des demandes que le Secrétariat avait reçues de demandeurs potentiels.

13. Suite au lancement en ligne, un communiqué a été envoyé par courriel le 23 mars 2011 aux Commissions nationales, aux Délégations permanentes et aux points de contact nationaux des Parties à la Convention, qu'aux bureaux hors Siège de l'UNESCO, au Comité de liaison ONG-UNESCO ainsi qu'aux Coalitions pour la diversité culturelle.

14. Le 20 avril 2011, une lettre de rappel a été envoyée aux Commissions nationales des Parties à la Convention, avec copie aux Délégations permanentes et aux points de contact nationaux des Parties à la Convention, ainsi qu'aux bureaux hors Siège de l'UNESCO (lettre CLT/CEI/DCE/211/L-99). Cette lettre rappelait aux Commissions nationales que les demandes complétées devaient parvenir au Secrétariat de la Convention au plus tard le 30 Juin 2011 (à minuit, heure de Paris) et qu'elles ne pouvaient présenter plus de quatre demandes par pays, dont deux maximum par Partie et deux maximum par organisation non gouvernementale (ONG) nationale. Afin de faciliter le travail des commissions, la lettre était accompagnée d'un dossier d'information sur le FIDC qui comprenait les formulaires de demande révisés, le formulaire d'examen des Commissions nationales, une note explicative ainsi que la Décision 4.IGC 10A du Comité.

III. Réception des demandes et examen d'éligibilité par le Secrétariat

15. Le Secrétariat a reçu au total 197 demandes : 24 ont été reçues après la date limite du 30 juin 2011, 44 demandes ont été jugées incomplètes en raison de l'absence du formulaire d'examen de la Commission nationale ou de la lettre d'appui d'un État partie bénéficiaire dans le cas des organisations internationales non gouvernementales (OING) et 20 demandes ont été rejetées par les Commissions nationales car elles avaient dépassé le nombre limite fixé par le

Comité (Décision 4.IGC 10A). On trouvera ci-dessous quelques statistiques concernant l'appel à demandes de financement 2011 :

- des demandes ont été reçues de 59 pays (dont 55 pays étaient éligibles) et de 23 OING.
- 21 % des demandes ont été présentées par des Parties ; 78 % par des OING, des ONG et des représentants de groupes vulnérables et d'autres groupes sociaux.
- 98 % des demandes présentées concernaient des projets/programmes, tandis que 2 % concernaient l'assistance préparatoire.
- 50% des demandes de financement reçues concernaient des activités de renforcement des capacités.
- 30 % des demandes ont été présentées en français et 70 % en anglais.
- la représentation régionale des demandes se présente comme suit : 10 % Groupe II ; 25 % Groupe III ; 5 % Groupe IV ; 41 % Groupe V(a) ; 7 % Groupe V(b) et 12 % OING.

16. Le Secrétariat a réalisé un examen pour déterminer l'éligibilité des demandes qui s'est terminé le 29 juillet 2011.

17. Suite à l'examen réalisé par le Secrétariat, 64 demandes relatives à des programmes/projets, présentées par 33 pays et 12 OING, ont été jugées éligibles pour un montant total de 5 562 441 US\$. Pour chaque demande, le Secrétariat a rempli un formulaire d'examen électronique qui peut être consulté et imprimé à partir de la base de données du FIDC (voir l'annexe 1 pour la capture d'écran du formulaire d'examen technique du Secrétariat).

18. Comme indiqué dans le document CE/11/5.IGC/213/6 ainsi que dans l'annexe 4 du présent document, un montant total de **1 316 328 US\$** est disponible au titre du FIDC pour des programmes/projets et des demandes d'assistance préparatoire basé sur le montant figurant dans le FIDC au 30 juin 2011.

IV. Évaluation technique des demandes par le panel d'experts

19. À l'issue de l'examen réalisé par le Secrétariat, les 64 demandes recevables ont été envoyées au panel d'experts, qui avait désormais accès au module d'évaluation de la base de données du FIDC (voir l'annexe 2 pour la capture d'écran de la base de données du FIDC). Les projets ont été répartis entre les 6 experts du panel en fonction de leurs compétences linguistiques. Chaque projet a été évalué par deux experts, et les experts n'ont pas eu à examiner des dossiers provenant de leur pays d'origine.

20. L'évaluation technique par le panel d'experts a été réalisée conformément au paragraphe 16 des Orientations du FIDC, ainsi qu'aux critères additionnels adoptés par le Comité à sa quatrième session, en décembre 2010 (Décision 4.IGC 10A). Pour chaque demande, les experts ont rempli un formulaire d'évaluation (voir l'annexe 3 pour la capture d'écran de la première page du formulaire d'évaluation des experts) qui peut être consulté et imprimé à partir de la base de données du FIDC.

21. Les experts ont fourni des commentaires écrits (analyse qualitative) sur la manière dont la demande satisfaisait ou ne satisfaisait pas aux critères définis par le Comité, attribuant une valeur numérique à chacune des principales catégories de critères (par exemple, la pertinence et la faisabilité du projet, les résultats attendus, l'impact potentiel et les niveaux de financement). Pour ce faire, les évaluateurs ont attribué les points suivants :

4	répond pleinement aux critères
3	répond à la majorité des critères
2	répond à la moitié des critères
1	répond à moins de la moitié des critères
0	ne répond pas du tout aux critères

22. Cela signifie qu'une demande évaluée par un expert n'a pu recevoir un score supérieur à 20 ou qu'une demande évaluée par deux experts n'a pu recevoir un score combiné supérieur à 40. Conformément au paragraphe 13 (f) de la décision 4.IGC 10A, toutes les demandes qui sont recommandées au Comité pour approbation obtiennent un score combiné de 30 et plus.

23. L'annexe 4 présente une liste des projets *recommandés au Comité* pour examen par le panel d'experts. Les demandes de financement sont présentées en fonction du score combiné attribué par les experts. L'annexe 5 présente les fiches d'évaluation pour chaque projet recommandé.

24. Dans le paragraphe 15 de sa décision 4.IGC 10A, le Comité a invité « le panel d'experts à indiquer dans leurs recommandations futures la liste des programmes/projets qui pourraient être financés si des fonds supplémentaires s'avéraient disponibles ». Compte tenu qu'aucun autre projet n'a obtenu un score de 30 ou plus (voir paragraphe 13 (f) de la Décision 4.IGC 10A), le panel des experts n'a pas d'autres projets à recommander au Comité.

25. Les *projets qui n'ont pas été recommandés* par le panel d'experts figurent à l'annexe 6. L'annexe 7 présente une liste des 133 demandes qui n'ont pas été soumises au panel d'experts pour évaluation, parmi lesquelles 20 demandes rejetées par les Commissions nationales, 44 demandes incomplètes (absence du formulaire d'examen de la Commission nationale) et 69 demandes jugées irrecevables pour une ou plusieurs des raisons suivantes :

- le pays demandeur n'était pas Partie à la Convention de 2005 ;
- le formulaire de demande a été reçu après la date limite du 30 juin 2011 ;
- le formulaire d'examen de la Commission nationale n'a pas été reçu ou n'a pas été signé ;
- le projet ne relevait pas des domaines d'activités du FIDC ;
- une ou plusieurs parties du formulaire de demande n'étaient pas remplies.

26. Le panel d'experts a soumis au Secrétariat ses commentaires sur la mise en œuvre de la deuxième année de la phase pilote du FIDC. Tous les experts sont d'avis que le FIDC demeure un instrument unique dans le domaine du financement culturel international parce qu'il s'adresse aux pays en développement et à leurs besoins et priorités locaux et immédiats sans imposer d'agenda qui mènerait inévitablement à une sélection et une conceptualisation des programmes du haut vers le bas. Qui plus est, l'approche innovante du FIDC permet aux organisations à but non lucratif plus petites et davantage spécialisées d'avoir accès à un financement qui sont d'habitude réservé presque exclusivement à des organisations plus grandes et en réseau.

27. Dans l'ensemble, le panel d'experts a observé que :

- limiter le nombre de demandes de financement par pays a, selon lui, permis une augmentation de la qualité des demandes de financement soumises ;

- certaines régions géographiques n'étaient pas représentées dans les demandes de financement soumises pour évaluation, notamment les pays de la région arabe ;
- plus du tiers des demandes avaient pour objet le renforcement des capacités ; l'appui à la communication et au développement local a également été l'objet d'une forte demande ;
- analysées en termes de domaines d'activités, approximativement 30% des demandes de financement portaient sur le développement de politiques culturelles, 13% sur le renforcement des industries cinématographiques et audiovisuelles, 13% sur le développement de la cohésion sociale, du marché de l'emploi et de la formation et enfin 11% sur la promotion des industries créatives.

28. De plus, le panel d'experts a recommandé que, dans le futur :

- les demandes de financement puissent intégrer des mécanismes de cofinancement et d'autofinancement dans leur budget provisoire, non seulement afin de mettre en évidence le professionnalisme des porteurs de projets, mais surtout pour s'assurer que les projets ne seront pas exclusivement dépendants du FIDC. Les experts vont jusqu'à suggérer que l'obtention de financements de plusieurs sources soit une condition à l'obtention de financement du FIDC ;
- le FIDC mette en place une phase post-financement afin d'encourager la communication et le transfert de connaissances et de savoir-faire parmi les gestionnaires de projets passés et en cours dans le but de tirer profit des leçons apprises et des bonnes pratiques dans le développement des industries culturelles à travers les domaines d'activités et les régions géographiques.

29. Les Commissions nationales ont continué à jouer un rôle très important dans le processus du FIDC en diffusant l'appel à demandes de financement, en donnant des conseils sur la manière de remplir les formulaires et en présélectionnant les projets à soumettre au FIDC. Les Commissions nationales n'ont cependant pas toutes été en mesure d'assumer pleinement leurs responsabilités. Le panel d'experts a soulevé la question de savoir si à l'avenir les Commissions nationales devraient continuer à soumettre des demandes au FIDC compte tenu de leur rôle dans le processus de présélection.

Nomination d'experts pour la troisième année de la phase pilote

30. À sa troisième session, en décembre 2009, le Comité a nommé six experts et six experts suppléants pour une période de deux ans à compter de décembre 2009 afin de « préparer des recommandations au Comité en vue de l'examen par celui-ci des demandes de financement des programmes/projets dans le cadre du FIDC » (Décision 3.IGC 5).

31. Conformément à cette décision, le mandat actuel du panel d'experts prend fin en décembre 2011. Le Comité peut envisager deux options :

- (1) proroger le mandat du panel actuel jusqu'à la fin de la phase pilote afin d'assurer une continuité et de faciliter le processus de sélection des projets après le troisième appel à projets en 2012 ;
- (2) identifier et nommer de nouveaux experts en respectant les critères définis au paragraphe 15.3 des Orientations du FIDC.

32. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 5.IGC 5

Le Comité,

1. Ayant examiné le document CE/11/5.IGC/213/5 et ses annexes ;
- 2.. Prenant note du montant disponible au 30 juin 2011 tel que défini à l'annexe 3 du document CE/11/5.IGC/213/6 ;
3. Décide que les projets présentés à l'annexe 4 et annexés à cette décision bénéficieront du soutien financier du FIDC ;
4. Décide de :

Option 1 : renouveler, pour une période d'un an à partir de la présente session, les membres du panel d'évaluation du FIDC chargés d'élaborer des recommandations pour la sixième session du Comité en vue de l'examen, par celui-ci, de demandes de financement de programmes/projets dans le cadre du FIDC.

Option 2 : nommer XX [noms des experts] pour une période d'un an à partir de la présente session en tant que membres du panel d'experts chargés d'élaborer des recommandations pour la sixième session du Comité intergouvernemental en vue de l'examen, par celui-ci, de demandes de financement de programmes/projets dans le cadre du FIDC.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Capture d'écran du formulaire d'examen technique du Secrétariat

Annexe 2 : Capture d'écran de la base de données du FIDC

Annexe 3 : Capture d'écran de la première page du formulaire d'évaluation des experts

Annexe 4 : Liste des projets recommandés par le Panel d'experts du FIDC au Comité

Annexe 5 : Formulaires d'évaluation des projets recommandés

Annexe 6 : Liste des projets non recommandés par le panel d'experts

Annexe 7 : Liste des projets qui ont été jugés non-admissibles

Annexe 1 : Capture d'écran du formulaire d'examen technique du Secrétariat

International Fund for Cultural Diversity : 2011 cycle

Technical examination

Project Title	<input type="text"/>
Number of project	02-2011-012
Beneficiary country(ies)	<input type="text"/>
Status	Eligible

No	Description	Yes/NA	No
1	Party to the 2005 Convention	●	
2	Submitted by 30 june 2011	●	
3	Developing country according to the definition adopted for IFCD	●	
4	National Commission Review Form or Beneficiary Country(ies) Letter(s) of Support	●	
5	Signature of National Commission or Beneficiary Country(ies)	●	
6	Signature of applicant	●	
7	Application Form completed either in English or French	●	
8	Falls within the fields of activity of IFCD	●	
9	All sections of the Form are completed.	●	

Comments

Annexe 2 : Capture d'écran de la base de données du FIDC

List of registered projects

Results: Viewing items 1-10 of 198. Previous | 1 2 3

NUM	Titre	Country	Applicant	Organisation	Funding Req.	Edit	Completeness	Eligibility	Exp.	Eval.
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		Any <input type="button" value="v"/>	Any <input type="button" value="v"/>		
001	Seychel...tes	Seychelles	SP	Seychel...ion	\$ 89,000					
002	Worksho...awi	Malawi	SP	Malawi ...SCO	\$ 10,000					
003	Language Nest (Kypvlwe Kewwvn)			iter ...MU)	\$ 91,312					
004	Languag...vn)	Chile	NGO	Interdi...IE)	\$ 83,000					
005	Anillos...ion	Chile	SP	Ilustre...iso	\$ 97,345					
006	Strengt...rld	Saint Vincent and the Grenadines	SP	Ministr...ure	\$ 43,605					
007	Public/...dia	Cambodia	SP	Royal U...LE)	\$ 100,000					
008	Appui a...iri	Cambodia	SP	Commiss...SCO	\$ 99,258					
009		Côte d'Ivoire	NGO	Univers...és	\$ 98,010					
010	Atelier...que	Côte d'Ivoire	NGO	Bureau ...AC)	\$ 100,000					

Project Details

Title:	Language Nest (Kypvlwe Kewwvn)
Date received:	Mon Jun 27 2011
Country:	Chile
Beneficiary Country(ies):	Chile
Type of applicant:	NGO

Annexe 3 : Capture d'écran de la première page du formulaire d'évaluation des experts

International Fund for Cultural Diversity : 2011 cycle
EXPERT EVALUATION FORM

Project Details

1	Request number	02-2011-045
2	Title of project	
3	Country in which the project will be implemented	
4	Name of applicant	
5	Status (State party, NGO, INGO)	
6	Total amount requested in USD	
7	Type of application (Programme/project, preparatory assistance, special situations project)	
8	Name of evaluator	

————— 9 —————

9. Brief summary of the project/activity (max 250 words) (§ 16.1)

————— 10 —————

10. Relevance/appropriateness of the project to the fields of activity of the Fund (§ 16.4 of the Guidelines)

Please indicate by checking the appropriate boxes if the project falls within one or more of the fields of activity of the IFCD (§ 6.1),

No
 Yes

and if yes, which:

introducing cultural policies and/or strengthening the institutional infrastructure;

strengthening existing cultural industries or creating new ones;

for special situations as laid down in Articles 8 and 17 of the Convention and the operational guidelines relating to them.

————— Score (from 0 To 4) —————

Annex 4: List of Projects Recommended by the IFCD Expert Panel to the Committee

Annexe 4 : Liste des projets recommandés par le Panel d'experts du FIDC au Comité

Points	Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries / Pays or INGO	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project/ Projet N°	Title of Project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)	Allocated amount / Montant alloué (US\$)	Decision by the Committee / Décision par le Comité (US\$)
37	PR	Barbados	NGO	24	Promoting the export of Caribbean music to North American markets	100 000	100 000	
37	PR	Croatia	NGO	53	Book market regulation and promotion of a culture of reading in Croatia	26 000	26 000	
36	PR	Bosnia and Herzegovina	NGO	34	Mapping the film industry in Bosnia and Herzegovina	40 700	35 700	
36	PR	Brazil	NGO	48	Capacity building and distribution opportunities for indigenous filmmakers in Brazil	97 580	97 580	
36	PR	Zimbabwe	NGO	188	Measuring the economic contribution of Zimbabwe's cultural industries	99 023	99 023	
35	PR	CIAI - Italian Association for Aid to Children	INGO	106	Association of young artists building Cambodia's future cultural industries	81 341	81 341	
35	PR	Saint Vincent and the Grenadines	SP	6	National cultural policy reform in Saint Vincent and the Grenadines	43 605	43 605	
35	PR	Serbia	NGO	145	Professional development for cultural entrepreneurs in Serbia	97 250	97 250	
35	PR	South Africa	NGO	153	Encouraging creative entrepreneurship in South Africa through recycled arts	100 000	81 000	
34	PR	Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED)	INGO	76	Strengthening and diversifying music production in Tajikistan	100 000	85 000	
34	PR	Senegal	NGO	140	Formation des responsables culturels	99 550	99 550	

Annexe 4

					sénégalais dans la mise en œuvre de la politique culturelle			
33	PR	Niger	NGO	138	Renforcement des capacités pour la promotion des industries culturelles émergentes au Niger	89 398	80 000	
32	PA	Malawi	SP	2	Strengthening the cultural industries in Malawi: a preparatory assistance request	10 000	10 000	
32	PR	Uruguay	SP	194	Fostering creativity and cultural participation for poverty alleviation in Uruguay	95 115	95 115	
30	PR	Kenya	GR	93	Promoting the cultural expressions of Kenya's indigenous peoples	99 947	95 547	
30	PR	Mozambique	SP	198	Combating youth unemployment in Mozambique through the cultural industries	65 000	65 000	
30	PR	Togo	SP	13	Elaboration d'un plan stratégique pour mettre en œuvre des politiques culturelles au Togo	98 698	98 698	

Overview of the budget allocated for 2012 and total amount of funding requested /
Vue d'ensemble du budget alloué pour l'année 2012 et montant total des demandes de financement

Type of Application / de demande	Budget (US\$)	Value of applications recommended in US\$ / Montant des demandes recommandées en US\$
Programmes/projects and Preparatory assistance / Assistance préparatoire ¹	1 316 328	1 290 409
Reserve / Réserve ²	26 864	0
TOTAL	1 343 192	1 290 409

¹ Programmes/projects : minimum 60% of the IFCD pilot phase budget 2012/ 60% minimum du budget de la phase pilote 2012. Preparatory assistance / Assistance préparatoire: maximum 20% of the IFCD pilot phase budget 2012 / 20% maximum du budget de la phase pilote 2012.

² Projects for special situations / projets relatifs aux situations specials: 2% of the IFCD pilot phase budget 2012 / 2% du budget de la phase pilote 2012.

Annexe 5 : Formulaires d'évaluation des projets recommandés**Projet FIDC recommandé par le panel d'experts**

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
24	Barbade	ONG	Industries culturelles	Programme / projet	100 000	2012

Titre du projet	Promouvoir l'exportation de la musique des Caraïbes vers les marchés nord-américains
Objectif	Le projet vise à accélérer la croissance des exportations musicales de la Barbade/des Caraïbes vers l'Amérique du Nord.
Bref résumé (§ 16.1)	L' <i>Association of Music Entrepreneurs</i> , une ONG implantée à la Barbade qui promeut l'exportation de la musique de la Barbade/des Caraïbes, propose d'envoyer une délégation de cinq à huit professionnels de la musique (dont des groupes, des managers, des ingénieurs son et lumière, etc.) originaires de la région des Caraïbes à la Convention 2012 de la <i>National Association for Campus Activities</i> (NACA) qui se tiendra à Charlotte, en Caroline du Nord (25-29 février 2012). Cet événement - le plus grand rassemblement officiel d'institutions universitaires en Amérique du Nord - offre aux artistes une occasion inestimable de se produire dans tout le pays, avec l'avantage supplémentaire de toucher le public américain entre 18 et 24 ans, un des plus gros consommateurs de musique au monde.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir une meilleure pénétration de la musique des Caraïbes sur le marché nord-américain - traditionnellement l'un de ses débouchés les plus naturels en raison de leur proximité géographique et linguistique. Ce projet cherche à élargir ce marché en visant en particulier les jeunes consommateurs. Assurer de plus larges perspectives d'emploi aux musiciens caraïbes - la NACA représente une occasion importante d'obtenir des réservations en bloc, ce qui permet aux musiciens de se produire dans une série d'universités nord-américaines et, ainsi, d'augmenter leurs revenus et de se faire connaître d'un plus vaste public. Améliorer la compétitivité mondiale de la musique des Caraïbes - en s'appuyant sur les critiques faites en direct par le public nord-américain, les musiciens caraïbes peuvent parfaire leurs spectacles et leurs produits afin de mieux répondre à la demande internationale.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> Renforce une industrie culturelle existante - la musique de la Barbade/des Caraïbes a prouvé son potentiel de pénétration des marchés nord-américain et européen, et le projet s'appuie sur ce point pour apporter à l'industrie concernée une plus grande visibilité et lui offrir une occasion d'améliorer ses biens, services et activités culturels de manière à attirer un plus large public. Promeut la mobilité des musiciens en aidant les artistes de la Barbade/des Caraïbes à se produire en Amérique du Nord. Améliore le marché de l'emploi, les revenus et l'exposition internationale des musiciens - en tirant profit d'un important marché alternatif, la NACA donne aux musiciens une chance de trouver un emploi à l'année dans le circuit universitaire, ce qui assure la viabilité financière des spectacles musicaux tout en accroissant leur exposition globale auprès d'un segment influent de consommateurs de musique. Sensibilise un vaste public à une plus grande diversité musicale - les jeunes jouent un rôle crucial en décidant des tendances musicales et en facilitant la

	pénétration de la musique (en particulier à travers l'utilisation de moyens technologiques sophistiqués qui facilitent le partage de la musique).
Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)	<p>Le projet présente un budget transparent qui soutient raisonnablement les frais de transport et la représentation de spectacles musicaux aux USA.</p> <p>Etant donné que 1) le jeune public tend à être plus ouvert à la diversité musicale et que 2) il tend aussi à consommer davantage de musique à l'échelle mondiale, ce projet offre aux musiciens de la Barbade/des Caraïbes de très grandes chances d'accès à des marchés internationaux plus grands et plus influents.</p>
Montant recommandé (US\$) (§16.3)	100 000
Commentaires des évaluateurs	<p>Les deux évaluateurs soutiennent fortement ce projet en raison de sa simplicité, de sa clarté, de sa faisabilité, de son impact mesurable et du fait que ses objectifs respectent parfaitement la Convention et le FIDC. Ils notent également que l'intégration d'un "processus ouvert" pour choisir les professionnels de la musique qui participeront au projet permet de jeter un pont entre la démocratie, la diversité culturelle et le développement des industries culturelles locales. Avec ce projet, la Barbade dispose d'une réelle chance de renforcer ses relations de coopération culturelle avec d'autres pays des Caraïbes.</p>

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
53	Croatie	ONG	Politiques culturelles	Programme / projet	26 000	2012

Titre du projet	Régulation du marché du livre et promotion d'une culture de la lecture en Croatie
Objectif	Le projet vise à offrir des solutions en termes de politique publique afin d'encourager la production et la vente de livres culturellement importants par des petites et des moyennes entreprises en Croatie.
Bref résumé (§ 16.1)	Knjižni BLOK, une ONG croate qui a pour mission d'influencer la régulation du marché du livre en Croatie, propose de : 1) instaurer une équipe d'experts économiques et juridiques chargés d'analyser les politiques culturelles et de générer des recommandations en matière de législation afin d'encourager l'industrie du livre, soutenir les maisons d'édition de petite taille et de taille moyenne et créer des conditions favorables à une coopération internationale et à une expansion sur les marchés du livres régional et européen ; 2) introduire des formations et des opportunités de mise en réseau pour les professionnels de l'industrie du livre afin d'améliorer le statut du livre dans les médias et la société croate en général.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'infrastructure de l'industrie du livre en Croatie - les recommandations en matière de politique culturelle sont censées intégrer des modifications de la législation et des réglementations concernant le marché du livre croate, depuis les politiques fiscales jusqu'aux subventions gouvernementales en passant par l'achat de livres par les bibliothèques et le statut du livre numérique. De plus, des activités de sensibilisation permettront d'établir une coopération avec les responsables politiques aux niveaux national, régional et local. • Accroître le nombre d'offres d'emploi dans les maisons d'édition de petite et de moyenne taille et améliorer le potentiel financier de ces dernières - une cartographie des ventes de livres et du secteur de l'édition combinée à des recommandations ciblées en matière de politique culturelle visent à soutenir les petites structures dans le contexte de la crise économique actuelle. • Réunir les parties prenantes pertinentes de l'industrie du livre en Croatie - Knjižni BLOK propose de créer un réseau d'éditeurs, de libraires, de bibliothécaires et d'autres acteurs importants afin de solliciter leurs avis et leurs conseils sur les recommandations politiques et afin d'encourager la communication, la coordination, la formation et les activités de sensibilisation dans ce secteur. • Améliorer la coopération internationale dans l'industrie du livre - Knjižni BLOK cherchera à nouer des partenariats avec des organisations professionnelles régionales et internationales de l'industrie du livre et à accroître l'adhésion à ces dernières. Seront particulièrement visés les pays où sont parlées des langues similaires, dont la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie. • Raviver le débat public et l'intérêt pour les livres et la lecture - Knjižni BLOK organisera des manifestations publiques afin d'accroître la visibilité des livres et l'importance d'une culture de la lecture parmi le grand public en Croatie.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC	<ul style="list-style-type: none"> • Renforce une industrie culturelle déjà existante par le biais d'une approche diversifiée intégrant la création et le plaidoyer d'une politique culturelle, la mise en réseaux des partenaires, des formations et des activités de sensibilisation - ce projet observe une approche à la fois ascendante et descendante pour développer l'industrie du livre et combiner une action et un plaidoyer politiques de haut niveau avec une sensibilisation au niveau local.

<p>(§16.4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à un développement économique et social durable - des recommandations en matière de politique sont censées contribuer à insuffler un nouvel élan à l'industrie du livre croate en encourageant les changements structurels propres à améliorer la compétitivité du secteur. • Promeut la coopération régionale et internationale pour développer une industrie culturelle - l'accent mis par le projet sur l'instauration de réseaux et de partenariats vise à faciliter une plus grande coopération aux niveaux régional, européen et même international à mesure que certaines étapes importantes seront franchies.
<p>Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)</p>	<p>Les objectifs du projet sont clairement exprimés et réalisables tout en respectant les contraintes temporelles et budgétaires. Le dossier de candidature montre aussi que le personnel chargé de mettre en œuvre le projet connaît bien l'état de l'industrie du livre en Croatie et qu'il a les compétences pour réunir les bonnes personnes afin de mener les bonnes activités.</p> <p>Ce projet a un potentiel significatif d'avoir un impact structurel sur l'industrie du livre en Croatie grâce non seulement à ses initiatives de haut niveau en matière de politique culturelle, mais aussi à ses objectifs parallèles de sensibilisation du grand public sur le terrain.</p>
<p>Montant recommandé (US\$) (§16.3)</p>	<p>26 000</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Ce projet a reçu la pleine et entière approbation des deux évaluateurs en raison de sa contribution au renforcement des petites et de moyennes entreprises de l'industrie culturelle croate, qui ont été fortement affaiblies par la crise économique. Les recommandations en matière de politique culturelle intègrent divers mécanismes de régulation, des aides de l'Etat, la formation des éditeurs et l'introduction de nouvelles techniques de commercialisation qui ont toutes à voir avec le besoin du pays d'améliorer la quantité et la qualité des livres publiés par ce secteur. Un évaluateur souligne même qu'il est prêt à soutenir l'attribution de fonds plus importants pour ce projet, à hauteur de 40 000 US\$.</p>

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
34	Bosnie et Herzégovine	ONG	Politiques culturelles	Programme / projet	35 700	2012

Titre du projet	Cartographie de l'industrie du film en Bosnie-Herzégovine
Objectif	Ce projet vise à établir la cartographie de l'industrie du film en Bosnie-Herzégovine (« B-H ») afin de promouvoir l'élaboration d'une politique culturelle participative et de favoriser la création d'emplois dans le pays.
Bref résumé (§ 16.1)	En partenariat avec le Ministère des affaires civiles de B-H, l'Association des professionnels du film de B-H et l'Observatoire européen de l'audiovisuel, ViZArt (Association pour la culture visuelle), une ONG de Bosnie-Herzégovine s'employant à faciliter la production et la promotion des longs métrages et des documentaires, propose d'établir une cartographie qualitative et quantitative de l'industrie du film en B-H en vue d'élaborer un plan d'action complet qui permettrait de moderniser l'infrastructure institutionnelle et financière du secteur.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le potentiel économique de l'industrie du film en B-H - une équipe de consultants sera chargée d'établir la cartographie à partir de questionnaires et d'entretiens avec les parties prenantes concernées (y compris les autorités publiques, les sociétés de production, les professionnels du film, les ONG, etc.), en prenant soin de préciser la structure et les performances du secteur, les facteurs agissant sur l'offre et la demande et les opportunités d'emplois, de croissance et de financement. • Créer un cadre pour le développement de l'industrie du film en B-H - une fois la cartographie établie, une conférence sera organisée sur deux jours afin de réunir les parties prenantes concernées pour l'élaboration d'un plan d'action visant à développer l'industrie du film et à lancer une plate-forme regroupant les acteurs de la profession. Le plan d'action sera présenté officiellement aux ministères compétents, qui le prendront en considération et proposeront des mesures. • Faire connaître la Convention et le rôle des industries culturelles dans le développement économique - ViZArt et ses partenaires lanceront une campagne médiatique en vue de promouvoir la Convention et les résultats de la cartographie auprès du grand public. La campagne comprendra deux conférences de presse officielles ainsi que des annonces publiques radiodiffusées.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> • Facilite l'adoption de politiques culturelles visant à protéger et à promouvoir l'industrie du film en B-H - la cartographie est essentielle pour définir des interventions politiques propres à stimuler le développement et la création d'emplois. • Favorise l'échange d'informations/de savoir-faire/de compétences/de meilleures pratiques et encourage la coopération entre les parties prenantes - l'établissement de la cartographie et l'élaboration du plan d'action reposent tous deux sur la participation et la contribution actives de très nombreuses parties prenantes, qui pourront toutes poursuivre leurs échanges dans le cadre de la plate-forme. • Accroît la visibilité de l'industrie du film en B-H - la campagne de communication permettra de partager les résultats de la cartographie et les recommandations du plan d'action auprès du grand public afin de susciter le débat et la discussion.

<p>Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)</p>	<p>Les principales activités du projet sont parfaitement coordonnées, les étapes s'enchaînant très logiquement. Par ailleurs, les partenaires et les ressources humaines qui participeront à la mise en œuvre des activités semblent avoir été soigneusement sélectionnés en fonction de leurs compétences, de leur expérience et de leurs relations professionnelles.</p> <p>L'approche ascendante du projet relatif à l'élaboration d'une politique pourrait se révéler très efficace sur le plan structurel grâce à un fort niveau d'engagement et d'appropriation des parties prenantes.</p>
<p>Montant recommandé (US\$) (§16.3)</p>	<p>Budget initial : 40 700, financement recommandé: 35 700</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs jugent très positifs l'impact potentiel du projet sur le développement de l'industrie du film en B-H ainsi que l'approche factuelle de la formulation du plan d'action sur lequel reposera l'élaboration d'une politique dans ce domaine. Ils conviennent tous deux que la force du projet réside dans sa clarté, dans les compétences des porteurs du projet et dans la méthodologie ascendante retenue pour l'élaboration d'une politique culturelle. Il est proposé un léger ajustement budgétaire pour compenser des frais de déplacement injustifiés.</p>

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
48	Brésil	ONG	Industries culturelles	Programme / projet	97 580	2012

Titre du projet	Renforcement des capacités et opportunités de distribution pour les réalisateurs autochtones au Brésil
Objectif	Le projet vise à former des réalisateurs autochtones qui se concentrent sur les programmes pour enfants au Brésil et à introduire ce contenu culturel diversifié dans les écoles du pays.
Bref résumé (§ 16.1)	Video nas Aldeias ("Vidéo dans les Villages"), une ONG brésilienne très réputée pour son travail novateur dans le domaine des productions audiovisuelles autochtones, propose d'organiser des ateliers destinés à des réalisateurs autochtones chevronnés et débutants des communautés asháninka et guarani qui se consacrent à la production de programmes pour enfants. Deux participants aux ateliers seront invités à monter leur film avec l'aide d'un coordinateur d'atelier et le résultat final s'ajoutera à un ensemble d'oeuvres autochtones issues d'autres communautés. Les films seront également sous-titrés, doublés, conditionnés et distribués dans les magasins et les écoles du Brésil à des fins commerciales et pédagogiques.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Former des réalisateurs autochtones professionnels au Brésil- le projet offre aux réalisateurs autochtones des occasions de renforcer leurs capacités en matière d'exploration de nouvelles idées, de production cinématographique et de montage. • Elargir l'éventail des films créés, produits, distribués et regardés en proposant un contenu culturellement varié - Video nas Aldeias conditionnera et aidera à distribuer les films créés et produits par des autochtones en veillant à ce qu'ils ne soient pas seulement sous-titrés, mais aussi doublés pour le jeune public qui ne sait pas encore lire. • Sensibiliser les jeunes à l'importance de la diversité des expressions culturelles - Video nas Aldeias entend soumettre la compilation finale de films autochtones au ministère brésilien de l'Education afin qu'ils soient adaptés et diffusés à grande échelle dans les écoles primaires du pays.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à renforcer une industrie culturelle existante - grâce essentiellement aux efforts de Video nas Aldeias, le travail des réalisateurs autochtones a beaucoup gagné en notoriété au Brésil, ce qui a contribué à mieux faire connaître la situation actuelle des autochtones. Ce projet s'appuie sur les réussites de cette industrie et tire profit des multiples possibilités qui existent encore de créer des produits culturels pour et sur les enfants. • Traite la globalité du cycle culturel avec une approche méthodologique - ce projet intègre des activités qui contribuent à la création, à la production, à la distribution et à la consommation de films autochtones. • Encourage l'éducation et la sensibilisation à l'importance de la diversité des expressions culturelles impliquant le principe d'égalité et de respect de toutes les cultures - le projet promeut le travail des communautés autochtones dans les industries culturelles dominantes en contribuant non seulement à leur développement économique, mais aussi à une plus grande cohésion sociale.

Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)	<p>Les porteurs du projet ont acquis une expérience inestimable dans leur domaine et ils ont fait la preuve d'un parcours solide effectué avec un grand professionnalisme.</p> <p>Non seulement ce projet s'intéresse à la formation des réalisateurs autochtones, mais il les soutient également dans les phases de montage, de conditionnement et de distribution de leurs oeuvres, ce qui est capital pour assurer la viabilité de celles-ci à travers tout le cycle culturel.</p>
Montant recommandé (US\$) (§16.3)	97 580
Commentaires des évaluateurs	<p>Les évaluateurs accueillent ce projet avec un grand enthousiasme et notent que "tous les ingrédients sont réunis", du développement des industries culturelles locales jusqu'à la transmission d'une diversité des expressions culturelles à un large public, en particulier les jeunes. Ils soulignent également que le budget proposé est détaillé et montre que les porteurs du projet ont réfléchi systématiquement à toutes les étapes du processus de mise en œuvre.</p>

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
188	Zimbabwe	ONG	Politiques culturelles	Programme / projet	99 023	2012

Titre du projet	Mesure de la contribution économique des industries culturelles au Zimbabwe
Objectif	Le projet vise à promouvoir la croissance et le développement des industries culturelles au Zimbabwe en démontrant de façon empirique leur place importante dans l'économie nationale.
Bref résumé (§ 16.1)	En partenariat avec le Bureau national des statistiques du Zimbabwe (Zimstats), le Fonds du Zimbabwe pour la culture, une ONG qui fournit une assistance technique et financière aux professionnels de la culture, propose de mener une enquête statistique des industries culturelles implantées à Harare et dans ses principales zones attenantes, sur la base du cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (CSC). Une telle enquête, jamais réalisée auparavant, facilitera une analyse approfondie des principales tendances et des domaines appelant des améliorations. Les résultats permettront d'élaborer de meilleures politiques en faveur du développement des industries culturelles au Zimbabwe, et serviront de point de départ pour de nouvelles analyses et recherches en la matière.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un cadre de référence pour mesurer la contribution économique des industries culturelles - s'agissant de la première enquête de ce type réalisée au Zimbabwe, les résultats et la méthodologie utilisés serviront de modèle pour les recherches ultérieures et l'élaboration de nouvelles politiques dans ce domaine. • Formuler des politiques culturelles qui favorisent le développement durable - l'enquête rendra plus transparente l'infrastructure économique des industries culturelles du Zimbabwe en identifiant les structures importantes du marché, les chaînes de valeur des industries, les tendances de l'import/export et les opportunités en matière de création d'emplois et de coopération, aidant ainsi à mettre au point des politiques culturelles mieux ciblées. • Sensibiliser davantage à l'importance des industries culturelles - les résultats de l'analyse de l'enquête seront communiqués sous forme imprimée et électronique aux principales parties prenantes des secteurs public, privé et de la société civile afin de susciter d'autres débats et d'autres réformes politiques dans ce domaine.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> • Incite à l'élaboration de politiques culturelles et à l'intégration des industries culturelles dans les stratégies et les activités liées au développement durable. • Favorise le partage et la transparence des informations - l'enquête devrait livrer d'importantes informations sur la structure économique et la dynamique des industries culturelles, encore jamais explorées auparavant. • Encourage la coopération active des parties prenantes au sein des secteurs public, privé et de la société civile - les porteurs du projet s'emploient, en étroite collaboration avec les ministères nationaux, le Conseil des arts et les professionnels des industries culturelles du secteur privé, à rassembler et analyser les données pertinentes aux fins de l'enquête.

<p>Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)</p>	<p>Les porteurs du projet présentent les compétences et l'expérience nécessaires pour exploiter pleinement le potentiel du projet.</p> <p>Cette initiative n'ayant encore jamais été entreprise au Zimbabwe, le projet constitue un jalon important dans l'acquisition du type d'informations nécessaires pour mettre en oeuvre des politiques culturelles ayant un impact structurel sur les efforts en faveur du développement durable.</p>
<p>Montant recommandé (US\$) (§16.3)</p>	<p>99 023</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet car l'enquête proposée : (1) mettrait à la disposition du pays des données nombreuses et systématiques sur les industries culturelles qui pourraient faire avancer l'élaboration de politiques d'accompagnement culturel ; (2) permettrait aux différents acteurs des secteurs public et privé et de la société civile de fonder les débats, échanges et efforts de coopération en cours sur un ensemble commun de données fiables ; (3) encouragerait le lancement d'initiatives complémentaires qui conforteraient le rôle des industries culturelles dans les stratégies et activités en faveur du développement durable. En outre, les évaluateurs mentionnent que les activités exposées dans le projet s'appuient de façon réaliste sur un budget bien élaboré et des partenariats stratégiques.</p>

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
106	CIAI - Italian Association for Aid to Children	OING	Industries culturelles	Programme / projet	81 341	2012

Titre du projet	Une association de jeunes artistes pour construire les industries culturelles cambodgiennes de demain
Objectif	Le projet a pour objectif de créer, former et soutenir l'association de jeunes artistes professionnels khmers de Siem Reap afin d'assurer la viabilité des futures générations de professionnels des industries culturelles du Cambodge.
Bref résumé (§ 16.1)	En étroite partenariat avec <i>Cambodia Living Arts</i> , ONG locale qui promeut les associations culturelles au Cambodge, et en collaboration avec les ministères cambodgiens de l'Éducation et des Beaux Arts, le CIAI, ONG internationale basée en Italie et dédiée à la promotion des droits et du statut des enfants et de la jeunesse, propose de créer une association de jeunes artistes professionnels. Cette dernière 1) encouragerait l'émergence de nouveaux professionnels de la culture au Cambodge ; 2) faciliterait l'échange et l'interaction entre les professionnels de la culture, la société civile et les institutions locales, et les autorités gouvernementales ; 3) mettrait en avant les droits et la pérennité des jeunes artistes et des professionnels de la culture.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les compétences et les capacités des jeunes professionnels des industries culturelles - la formation des artistes débouchera sur une reconnaissance officielle par le Ministère des Beaux Arts, et apporte des compétences commerciales telles que le marketing, la comptabilité et l'administration. Donner aux jeunes professionnels des industries culturelles les moyens de protéger leurs droits légaux et humains - l'un des principaux buts de l'association sera d'aider les professionnels de la culture à défendre leurs droits contractuels. Des conseils juridiques seront également proposés à ceux qui oeuvrent pour rompre les cycles du travail et de l'exploitation économique et sexuelle des enfants dans le cadre des industries culturelles. Promouvoir les industries culturelles en tant que vecteur du développement durable et de la réduction de la pauvreté - le projet propose de mettre en place, avec le secteur de tourisme cambodgien, un certain nombre de partenariats stratégiques qui permettraient aux jeunes professionnels de la culture de partager une certaine diversité d'expressions culturelles tout en s'introduisant sur le marché du travail et en percevant un revenu.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> Renforce les industries culturelles existantes et en crée de nouvelles -l'un des principaux objectifs de l'association est de soutenir les artistes et les professionnels de la culture qui, à leur tour, renforcent les industries culturelles. Diversifie la création, la production, la distribution et la consommation des expressions culturelles cambodgiennes - en offrant à davantage d'artistes une formation et un système de soutien utiles à leur réussite, ce projet fait en sorte qu'une plus grande diversité de biens, de services et d'activités culturels puisse apparaître sur le marché. Encourage la coopération et l'échange intersectoriels - chaque étape de la création de l'association d'artistes est et sera le résultat d'une collaboration des sociétés publique, privée et civile, de sa conception à sa construction et à son

	fonctionnement.
Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)	<p>Le projet bénéficie d'un solide soutien de la part des parties prenantes locales même s'il est géré par une OING basée en dehors de Cambodge. Compte tenu de la très grande expérience que possède le CIAI des questions qui concernent la jeunesse et du travail auprès des jeunes à travers les frontières, et de l'engagement, de l'expertise et de la dynamique à l'oeuvre au niveau local, ce projet présente une grande faisabilité.</p> <p>Le principal point fort de ce projet repose sur sa conception stratégique qui vise des effets structurants sur le long terme. Cela est reflété dans la création d'une association professionnelle renommée et de grande qualité, intégrée dans un réseau associatif solide, pouvant mener le développement et l'avancement de jeunes talents artistiques dans le pays avec un soutien institutionnel national.</p>
Montant recommandé (US\$) (§16.3)	81 341
Commentaires des évaluateurs	<p>Les évaluateurs recommandent de soutenir ce projet car il contribue aux priorités du FIDC et présente un grand potentiel d'effets sur le long terme. Des partenaires internationaux font équipe avec les parties prenantes locales pour permettre la mise en place d'industries culturelles locales visant la promotion de jeunes talents artistiques locaux. Cette approche menée localement et ciblant la jeune génération s'avère être un moyen efficace de prendre en main le processus de renouvellement des industries culturelles de la région. L'effort particulier mené par le projet pour élever le statut des jeunes sur le marché du travail et entraver le recours au travail des enfants est remarquable.</p>

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
6	St-Vincent et les Grenadines	Etat partie	Politiques culturelles	Programme / projet	43 605	2012

Titre du projet	Réforme de la politique culturelle nationale de Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Objectif	L'objectif de ce projet est de moderniser la politique culturelle nationale de Saint-Vincent-et-les-Grenadines (SVG) afin d'y intégrer les évolutions et les besoins observés sur le terrain.
Bref résumé (§ 16.1)	Le Ministère de la culture de SVG propose de réformer les politiques culturelles nationales en vigueur dans le but : 1) de protéger et de promouvoir la diversité des expressions culturelles ; 2) d'améliorer les compétences des professionnels de la culture au niveau local ; 3) de consolider les organisations et les associations des industries culturelles sur le terrain ; 4) de créer un environnement propice à l'émergence de nouvelles entreprises culturelles.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la durabilité et la viabilité des industries culturelles à SVG - les nouvelles politiques culturelles intégreront des aspects tels que les méthodes de formation dans les industries culturelles, la nature et le montant des mesures incitatives proposées, la stratégie d'exportation, les mécanismes permettant au secteur d'être inclus dans le calcul du PIB national et la coordination globale des interventions gouvernementales. Favoriser, sur le terrain, la création de nouvelles associations dans le cadre des industries culturelles - parallèlement à ces révisions, le Ministère de la culture propose de renforcer les organismes parlant d'une voix commune et privilégiant l'action par et pour les individus et les groupes intervenant dans le cadre des industries culturelles. Le projet précise que les organisations culturelles locales à l'activité florissante constituent une composante essentielle du système qui permettrait à l'entreprise culturelle de générer des retombées économiques.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> Introduit de nouvelles politiques culturelles et modernise les politiques existantes. Favorise la diversité des expressions culturelles – la structure des réformes politiques devra garantir la création, la production, la distribution et la consommation d'une diversité de biens, services et activités culturels. Encourage l'implication et la coopération actives des secteurs public et privé et de la société civile dans le cadre de l'échange et du transfert d'informations, de compétences et de savoir-faire – le processus de consultation à l'origine de la révision des politiques culturelles privilégie la diversité des secteurs/parties prenantes afin de garantir que les idées, les meilleures pratiques et les recommandations répondent aux besoins de l'ensemble du secteur.

<p>Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)</p>	<p>Le Ministère de la culture dispose des ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre des révisions proposées. Il est en mesure de consulter un grand nombre de parties prenantes ainsi que de coopérer avec d'autres ministères afin d'atteindre les objectifs fixés en matière de développement durable.</p> <p>Ce projet repose sur une approche à deux volets visant à en renforcer l'impact structurel, non seulement par une révision approfondie des politiques culturelles, mais aussi par la création, sur le terrain, d'organisations de la société civile et d'associations appartenant aux industries culturelles.</p>
<p>Montant recommandé (US\$) (§16.3)</p>	<p>43 605</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Selon les évaluateurs, les objectifs de ce projet, qui vise à consolider les industries culturelles et à renforcer leurs infrastructures à travers des réformes politiques, sont parfaitement conformes à ceux de la Convention et du FIDC. Par ailleurs, l'aide au développement des industries culturelles coïncide totalement avec les priorités des petites économies, à savoir la diversification. Les dernières politiques culturelles du pays remontent à une dizaine d'années ; il est donc urgent de mettre en œuvre cette réforme en vue de reconstruire le secteur et de favoriser ainsi la création de nouvelles initiatives commerciales.</p>

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
145	Serbie	ONG	Industries culturelles	Programme / projet	97 250	2012

Titre du projet	Développement professionnel des entrepreneurs culturels en Serbie
Objectif	Le projet vise à renforcer les capacités des entrepreneurs culturels dans les zones rurales et les moins avancées de Serbie ainsi qu'à promouvoir le développement des industries culturelles comme vecteur de développement durable.
Bref résumé (§ 16.1)	L' <i>ACADEMICA GROUP</i> , laboratoire d'idées et association de recherche et développement serbe à but non lucratif dans le domaine des industries culturelles, propose : 1) de conseiller et d'améliorer les compétences de 150 entrepreneurs des industries culturelles issus de 15 municipalités rurales et parmi les moins avancées de Serbie ; 2) de créer un fonds d'aide aux industries culturelles ; 3) d'organiser des groupes de travail, des débats et des événements de promotion médiatique afin de faire des industries culturelles un vecteur de croissance durable et de réduction de la pauvreté.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la baisse des taux de chômage de longue durée dans les régions défavorisées de Serbie - les travailleurs indépendants représentent près de 70 % de la population active serbe, et le manque de formation et de compétences commerciales est à l'origine des problèmes de chômage de longue durée. Ce projet prévoit de renforcer les compétences, les connaissances et les capacités des entrepreneurs des industries culturelles afin de leur permettre d'intégrer plus facilement le marché du travail. • Créer un fonds d'aide aux entrepreneurs culturels - les industries culturelles restent assez obscures en Serbie, les aides financières aux entrepreneurs culturels ayant besoin de capitaux pour lancer leur activité sont très rares. <i>ACADEMICA GROUP</i> propose de mettre en place un fonds qui pourrait cofinancer des initiatives d'affaires viables. • Faire prendre conscience du potentiel des industries culturelles en matière de développement durable en Serbie - les porteurs du projet organiseront une série de groupes de travail/débats publics avec les principales parties prenantes des industries culturelles, des dirigeants d'entreprise, des décideurs et des membres des médias afin de stimuler le développement et la mise en œuvre de la politique culturelle.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la création de nouvelles industries culturelles - les industries culturelles étant peu développées en Serbie, notamment dans les zones défavorisées, ce projet pourrait entraîner la création de nouvelles industries culturelles en fournissant aux entrepreneurs les compétences et les capitaux indispensables à la concrétisation de leur projet. • Favorise le développement durable et la réduction de la pauvreté - l'essor des industries culturelles existantes ou la création de nouvelles dans le cadre de ce projet favorisera le développement de nombreuses petites et moyennes entreprises culturelles, qui pourront ainsi créer des emplois. • Encourage la coopération intersectorielle, l'échange d'informations, le débat et le transfert de savoir-faire - chaque événement est 1) précédé de la publication d'articles et d'études réalisés par des experts et des intervenants choisis dans le secteur public, le secteur privé et la société civile dans le domaine du développement et des industries culturelles ; 2) suivi de recommandations et de propositions de mesures, qui seront présentées dans diverses publications

	destinées aux décideurs.
Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)	<p>Les porteurs du projet ont présenté un plan de travail cohérent ; ils disposent en outre des qualités opérationnelles et managériales nécessaires à la mise en œuvre des activités proposées.</p> <p>Le principal impact structurel associé à ce projet concerne la multiplication des opportunités de développement dans les régions défavorisées. En ciblant les interventions dans les municipalités rurales et les moins avancées, le projet est susceptible de remédier aux problèmes de chômage de longue durée et de pauvreté.</p>
Montant recommandé (US\$) (§16.3)	97 250
Commentaires des évaluateurs	Les évaluateurs appuient cette demande de financement, dont les objectifs d'ensemble sont non seulement conformes aux principes de la Convention, mais reflètent également les priorités du pays et son approche en matière de développement économique et de réduction de la pauvreté. Les activités planifiées et les résultats attendus traduisent une base stratégique solide, en phase avec le budget et le plan de travail définis.

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
153	Afrique du Sud	ONG	Industries culturelles	Programme / projet	81 000	2012

Titre du projet	Encourager l'entrepreneuriat créatif en Afrique du Sud grâce aux arts recyclés
Objectif	Le projet a pour objectif de former des artisans aux arts recyclés et de les aider à saisir les opportunités d'emploi.
Bref résumé (§ 16.1)	La <i>Harlequin Foundation</i> , ONG qui promeut et facilite l'interaction interculturelle dans le sud de la péninsule de Cape Town, propose 1) de former 20 artisans issus de communautés défavorisées aux arts recyclés, notamment à la construction de chars, de marionnettes géantes et de costumes, essentiellement à partir de matériaux recyclés ; 2) d'aider ces artisans à trouver du travail dans les carnivals et les festivals ; 3) de renforcer les communautés et la cohésion sociale en encourageant les artisans à partager les compétences et les ressources acquises avec leur communauté. Ces efforts sont stratégiquement associés en vue d'impulser l'apparition d'un plus vaste choix d'opportunités d'emploi dans les industries culturelles sud-africaines.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> Former 20 artisans issus de communautés défavorisées aux arts recyclés - une grande partie des formations proposées sera focalisée sur l'introduction d'artistes femmes qualifiées sur le marché du travail. Ceci est possible grâce à des femmes reconnues dans leurs domaines qui proposent des stages d'observation et des master class. Créer autour des festivals et des carnivals un environnement dynamique de micro-entreprises liées aux arts recyclés - la <i>Harlequin Foundation</i> propose non seulement de former des artisans mais aussi de les aider à trouver un travail au service des carnivals et festivals d'Afrique du Sud. Ce mentorat continu en faveur de l'emploi permettra à la fondation d'acquérir de précieuses connaissances structurantes sur l'industrie des arts recyclés, qui pourront aider les stagiaires à se positionner, eux et leur micro-entreprise, selon une meilleure stratégie. Favoriser le développement et la cohésion communautaires - les porteurs du projet sont très expérimentés dans la provision de systèmes de soutien qui permettent le renforcement des communautés, et cela fait partie intégrante du kit de ressources fourni aux stagiaires.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> Renforce une industrie culturelle existante - les arts recyclés constituent en Afrique du Sud une industrie culturelle importante qui reste pourtant souvent ignorée. Ce projet tend à investir un important capital humain et promotionnel dans le but de renforcer son infrastructure de base. Augmente les chances de générer des revenus et favorise la création de micro-entreprises viables dans les industries culturelles - la nature récurrente de nombreux carnivals et festivals peut conférer aux artisans formés aux arts recyclés un degré relativement élevé de visibilité sur les revenus générés par de tels événements. Par la suite, cela leur permet de créer leur propre entreprise. Donne des moyens d'action aux membres des communautés défavorisées à travers les industries culturelles - en ciblant les efforts de formation sur les communautés démunies, ce projet apporte aux artisans des outils, des ressources et un système de soutien qu'ils peuvent partager avec leur communauté. Cela favorise la confiance, la collaboration et la cohésion.

<p>Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)</p>	<p>Les activités du projet sont stratégiquement conçues. De plus, l'utilisation par la <i>Harlequin Foundation</i> d'une partie de ses fonds propres pour appuyer les initiatives du projet prouve son engagement. La fondation a suivi le parcours professionnel d'autres artisans ayant été formés aux arts recyclés ; leurs perspectives professionnelles se révèlent plutôt positives dans les circuits des carnivals et des festivals.</p> <p>En plus de former des artisans aux arts recyclés appliqués au carnaval, le projet propose de les aider à trouver du travail, ce qui confère à ce projet un fort potentiel en terme d'impact structurel.</p>
<p>Montant recommandé (US\$) (§16.3)</p>	<p>Budget initial : 100 000, financement recommandé : 81 000</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs recommandent de soutenir ce projet car ses objectifs généraux traduisent une nouvelle orientation des politiques culturelles par la promotion de l'entrepreneuriat créatif lié aux événements, en l'occurrence aux festivals et aux carnivals. Ce projet permet non seulement aux bénéficiaires issus de communautés à faibles revenus de s'enrichir de précieuses connaissances des industries culturelles qu'ils peuvent aisément reproduire, mais il démontre également que des micro-entreprises viables peuvent apparaître autour de festivals et de carnivals récurrents.</p> <p>Les porteurs du projet utilisant 19 000 US\$ de leurs fonds propres pour la mise en œuvre du projet, les évaluateurs ont déduit ce montant du budget total proposé et ont recommandé l'allocation à ce projet de 81 000 US\$ par le FIDC.</p>

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
76	Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED)	OING	Industries culturelles	Programme / projet	85 000	2012

Titre du projet	Renforcement et diversification de la production musicale au Tadjikistan
Objectif	Le projet vise à développer l'industrie musicale au Tadjikistan en améliorant les compétences des jeunes musiciens en plein essor, en leur facilitant l'accès à la technologie et à l'information, et en leur fournissant une aide directe.
Bref résumé (§ 16.1)	Le Centre Culturel Bactria, acteur local particulièrement dynamique rattaché à l'OING Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED), propose d'agir pour que la production musicale du Tadjikistan cesse d'être limitée à un petit groupe d'individus et d'entreprises peu enclines à la diversification des genres musicaux et des musiciens. Pour diversifier la production musicale au Tadjikistan, les porteurs de projets proposent : 1) de créer un centre de ressources offrant aux musiciens locaux un accès gratuit à des équipements de musique et informations ; 2) d'organiser des ateliers intensifs visant à améliorer les compétences des managers, organisateurs, techniciens du son et musiciens ; 3) d'octroyer des bourses aux jeunes souhaitant devenir managers et instaurer des mesures favorisant la diffusion de genres musicaux sous-représentés.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les compétences et les réseaux de divers professionnels de l'industrie musicale tadjike - les ateliers de formation, l'accès au centre de ressources et la création de réseaux permettent aux musiciens d'acquérir des compétences en matière de management, de production, de promotion, de vente et de technologie du son, ainsi que les aider à construire des partenariats. Améliorer la viabilité et les revenus des musiciens – en offrant à ces derniers l'accès aux équipements de base, tels que le matériel d'enregistrement et les studios, le projet leur permet de produire des œuvres qui seront vendues à un plus large public. Connecter les différentes parties prenantes de l'industrie musicale tadjike entre elles et avec le grand public - le programme de subvention permettra l'organisation de dix concerts et de plus de dix activités sociales au niveau local qui servira de plateforme réunissant les parties prenantes et les citoyens. Apporte aux gestionnaires de la musique une formation adéquate et des opportunités de partenariats.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> Renforce une industrie culturelle existante - le projet vise à développer l'industrie musicale du Tadjikistan peu diversifiée et affaiblie depuis la guerre civile des années 1990. Favorise la mobilité des musiciens - en offrant des opportunités de mise en réseaux et des activités communautaires, les porteurs de projets ont l'intention de limiter les clivages régionaux et culturels de l'industrie musicale qui limitent actuellement l'organisation de tournées pour les musiciens. Augmente les chances des musiciens de générer des revenus. Encourage la coopération, l'échange et l'interaction entre les professionnels de la

	culture.
Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)	<p>Le projet identifie clairement les besoins actuels et les publics ciblés, présente un plan de travail réaliste et s'appuie sur des partenariats avec des parties prenantes internationales et locales, telles que la BBC, le Global Music Center, la Future of Music Coalition, le Musée Gurminj, l'Académie de Shashmaqom et le Conservatoire national tadjik.</p> <p>Il est fort probable que ce projet, qui prévoit des activités diversifiées et vise un large éventail de bénéficiaires, ait un impact durable sur le développement de l'industrie musicale au Tadjikistan.</p>
Montant recommandé (US\$) (§16.3)	Budget initial : 100 000, financement recommandé : 85 000
Commentaires des évaluateurs	Les évaluateurs défendent avec ferveur ce projet pour sa grande pertinence, sa faisabilité, son impact mesurable et la bonne conformité de ses objectifs avec la Convention et le FIDC. Ils pensent toutefois que le budget alloué aux salaires et aux coûts administratifs a été légèrement surestimé et recommandent par conséquent de le réduire de 15 000 US\$.

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
140	Sénégal	ONG	Politiques culturelles	Programme / projet	99 550	2012

Titre du projet	Formation des responsables culturels sénégalais dans la mise en œuvre de la politique culturelle
Objectif	Le projet vise à former les cadres en charge des programmes culturels dans le but de mettre en œuvre des politiques culturelles adaptées et d'optimiser leur impact sur le développement.
Bref résumé (§ 16.1)	Le Groupe 30 Afrique, un réseau africain qui favorise les échanges culturels entre les protagonistes de la culture et les décideurs, propose de créer une institution éducative mobile nommée FUTUR ACADEMY, destinée à former les décideurs et responsables culturels à l'élaboration et l'application efficaces des politiques culturelles. Cette académie proposera aux responsables culturels et aux décideurs : 1) des cours intensifs sur les politiques culturelles, la culture et le développement, les industries culturelles, l'économie créative et l'art africain ; et 2) des ateliers pratiques sur les compétences en leadership, la communication et les outils technologiques. Les enseignements tirés et les résultats des cours et des ateliers seront utilisés pour développer des outils de travail et des publications sur la mise en œuvre des politiques culturelles pour une large diffusion auprès des acteurs culturels à travers le pays..
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les compétences des décideurs et responsables - formation de 140 responsables culturels et décideurs à l'analyse et la mise en œuvre des politiques culturelles pour optimiser leur impact sur le développement économique et social. • Inciter la formulation de politiques culturelles plus ciblées/pertinentes à l'avenir - des responsables culturels mieux formés à l'analyse et la mise en œuvre des politiques culturelles peuvent apporter des commentaires plus pertinents sur les politiques culturelles existantes et les améliorer afin de mieux répondre aux besoins sur le terrain. • Apporter des outils de mise en œuvre des politiques culturelles aux acteurs culturels du Sénégal - le contenu des cours de l'académie et des ateliers permettront de développer des outils de politique culturelle et de publication pour la distribution à un large panel de parties prenantes.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au développement d'un secteur culturel dynamique au Sénégal – les responsables culturels et les décideurs qui ont une meilleure compréhension des environnements politique et du marché peuvent prendre des décisions plus avisées concernant les industries culturelles. • Encourage l'examen des politiques culturelles existantes et la création de nouvelles. • Favorise l'échange de savoir-faire et d'expertise - les outils politiques et les rapports qui seront créés et distribués par les porteurs de projets seront un important moyen de partage des connaissances dans la gestion des industries culturelles.

<p>Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)</p>	<p>L'approche du projet est claire, ciblée et correspond parfaitement aux besoins et priorités du pays pour le renforcement des capacités des cadres en charge de la culture.</p> <p>Compte tenu du pouvoir de décision des bénéficiaires du projet, il y a un grand potentiel pour un large impact structurel.</p>
<p>Montant recommandé (US\$) (§16.3)</p>	<p>99 550</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs ont recommandé ce projet car il aborde un aspect important des politiques culturelles, à savoir leur mise en œuvre. De grands efforts sont habituellement dédiés à la conception et au développement des politiques culturelles, mais, historiquement, peu a été fait pour s'assurer que ces politiques sont effectivement mises en œuvre par les principales parties prenantes. En outre, l'approche de ce projet est innovante car elle n'exige pas l'intervention d'experts étrangers.</p>

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
138	Niger	ONG	Industries culturelles	Programme / projet	80 000	2012

Titre du projet	Renforcement des capacités pour la promotion des industries culturelles émergente au Niger
Objectif	Le projet vise à établir les conditions viables à l'émergence d'industries culturelles à travers une prise de conscience accrue des droits d'auteur qui permettra une redynamisation du marché musical et audio-visuel du pays.
Bref résumé (§ 16.1)	BAL'LAME, une ONG dédiée à la promotion de la culture nigériane, propose de renforcer les industries culturelles au Niger par la sensibilisation aux lois nationales et sur les droits d'auteur et les droits voisins. Les porteurs de projet ont l'intention de réaliser ces objectifs par : 1) la formation de 120 artistes et professionnels de l'industrie culturelle, du droit et des médias en matière de droits d'auteur et de droits voisins ; 2) l'organisation de six débats radiophoniques et télévisés sur les droits d'auteur et les droits voisins pour le grand public ; 3) le développement et la diffusion à la radio et la télévision de trois annonces au sujet des droits d'auteur et des droits voisins sur une période de six mois.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de vie des artistes au Niger - la formation des artistes et des professionnels de la culture permettra de mieux comprendre et intégrer les droits d'auteur et les droits voisins dans leurs accords contractuels. • Inciter l'ajustement et l'élaboration de nouvelles lois sur les droits d'auteur et les droits voisins – par une connaissance et une sensibilisation plus large du public au sujet de ces lois, davantage de parties prenantes seront informées suffisamment pour fournir de précieux commentaires sur leur pertinence et leur impact sur le terrain. • Renforcer la sensibilisation autour des industries culturelles et leur potentiel de développement durable au Niger.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforce les industries culturelles - l'une des mesures de politique publique de l'industrie culturelle réside dans la conception et l'application efficaces des droits d'auteur et des droits voisins, permettant aux acteurs de ces secteurs d'acquérir un revenu grâce à leur travail. • Facilite l'introduction de politiques culturelles - une connaissance plus large des droits d'auteur et des droits voisins permettra de stimuler l'action de la part des parties prenantes afin d'améliorer les lois lorsque cela s'avère nécessaire. • Favorise l'échange, le débat et le dialogue autour des industries culturelles, les droits d'auteur et les droits voisins à travers la diffusion d'une série de débats publics et de publicités.

<p>Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)</p>	<p>Les objectifs du projet reflètent les besoins et intérêts du pays, lesquels sont une sécurité offerte au gouvernement concernant l'évolution des droits d'auteur et des droits voisins qui pourraient résulter de ce projet. Les porteurs de projet présentent toute la gamme de compétences requises à la fois pour le contrôle budgétaire et pour la mise en œuvre pratique du projet. La qualité de la formation et des activités promotionnelles dépendront également, dans une large mesure, de l'intervention d'experts de haut niveau venant de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et des bureaux nigériens de droit d'auteur et de droits voisins.</p> <p>Le projet a un grand potentiel pour renforcer l'infrastructure institutionnelle/légale des industries culturelles et, par conséquent, pour améliorer la qualité des biens, services et activités culturels produits au Niger.</p>
<p>Montant recommandé (US\$) (§16.3)</p>	<p>Budget initial : 89 398, financement recommandé : 80 000</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs ont vivement recommandé de soutenir ce projet qui présente de nombreuses qualités de conception, de clarté et d'effet démultiplicateur. Il s'agit d'un projet concret, précis, d'utilité publique. Il a la particularité de répondre aux deux objectifs clés du FIDC : renforcer l'infrastructure institutionnelle et renforcer les industries culturelles. Une évaluation finale est prévue dans le budget, ce qui est une excellente disposition. Les experts pensent toutefois que le budget alloué aux frais d'expertise a été surestimé et recommandent par conséquent de le réduire de 9 398 US\$.</p>

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
2	Malawi	Etat partie	Industries culturelles	Programme assistance	10 000	2012

Titre du projet	Renforcer les industries culturelles au Malawi : une demande d'assistance préparatoire
Objectif	La demande d'assistance préparatoire vise à l'élaboration d'une proposition concernant le renforcement des industries culturelles au Malawi.
Bref résumé (§ 16.1)	La Commission nationale du Malawi pour l'UNESCO propose d'organiser un atelier et une consultation avec les parties prenantes nationales intéressées afin de discuter et d'élaborer une politique et une proposition de projet en vue de sa soumission au FIDC. L'atelier a pour objectifs spécifiques : 1) de susciter parmi les parties prenantes un débat sur les industries culturelles et la politique culturelle du Malawi ; 2) de développer une proposition de projet qui aurait pour objectif d'actualiser et de réviser la politique culturelle du pays en général et les mesures visant à renforcer les industries culturelles en particulier.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'élaboration de projets participatifs par la tenue de consultations avec des experts et des entrepreneurs de l'industrie culturelle locale dans les domaines de l'édition, du cinéma, de la production musicale, des festivals, de la danse, des arts et de l'artisanat. • Contribuer à atteindre une compréhension partagée de la situation des industries culturelles et de la politique culturelle du Malawi. • L'élaboration d'une proposition de projet sur le renforcement des industries culturelles du Malawi et la révision de sa politique culturelle, pour soumission au FIDC.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> • Prépare les éléments nécessaires à la révision de la politique culturelle nationale en vue d'appuyer les industries culturelles du Malawi. • Contribue à renforcer les capacités nationales de protection et de promotion des expressions culturelles du Malawi. • Favorise le dialogue entre les différentes industries et les domaines public et privé au niveau national en réunissant diverses parties prenantes dans un but de formation, de discussion et de développement du projet.

Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)	<p>Les résultats attendus sont bien définis et réalisables selon le calendrier proposé, et le candidat dispose des capacités pour mettre en œuvre le projet selon le plan prévu.</p> <p>Sur la base d'une large consultation avec parties prenantes, une série de recommandations sera présentée au Ministère de la Culture pour la révision ultérieure des politiques culturelles dans le but de créer un cadre d'action propice au renforcement des industries culturelles locales.</p>
Montant recommandé (US\$) (§16.3)	10 000
Commentaires des évaluateurs	<p>Les évaluateurs ont recommandé le projet car celui-ci reflète les besoins et les priorités du Malawi, soit la révision de sa politique culturelle en vue de renforcer les industries culturelles du pays, et le budget estimé est approprié et conforme aux activités proposées. Les évaluateurs soulignent l'importance d'inclure plusieurs agences et organisations culturelles à la préparation de l'atelier.</p>

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
194	Uruguay	Etat partie	Politiques culturelles	Programme / projet	95 115	2012

Titre du projet	Encourager la créativité et la participation culturelle en vue de réduire la pauvreté en Uruguay
Objectif	Ce projet vise à contribuer à inverser les processus d'exclusion sociale des adolescents et des jeunes en les impliquant davantage dans les industries culturelles en Uruguay.
Bref résumé (§ 16.1)	Le gouvernement local de Montévidéo souhaite encourager la créativité et la participation culturelle des jeunes du bassin Casavalle, un quartier déshérité de Montévidéo, où 35% des jeunes sont déscolarisés ou sans emploi. Pour ce faire, il projette d'organiser des ateliers, des expositions et des spectacles artistiques et d'équiper des espaces publics pour la pratique de la musique. En définitive, ce projet vise à élaborer des modèles pour la réduction de la pauvreté, par le biais de la participation culturelle.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une infrastructure qui encouragera la création, la production, l'exposition et la consommation d'une diversité d'expressions culturelles - équiper au moins trois espaces publics dans différents districts du bassin Casavalle pour la répétition et la production des arts du spectacle. Avec la capacité de réunir plus de 2.000 personnes, ces espaces soutiennent les efforts culturels tout au long du cycle culturel. • Améliorer la viabilité et les revenus des jeunes acteurs culturels – des ateliers de renforcement des capacités seront offerts afin de professionnaliser au moins six spectacles musicaux dans des genres tels que le candomble et la cumbia, le hip-hop et la murga. • Partager les expériences et les leçons tirées afin d'influencer la politique culturelle - les porteurs de projets communiqueront les résultats de ce projet et les enseignements tirés aux résidents locaux et au conseil municipal afin d'inciter au débat concernant la politique culturelle et aux réformes.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à réduire la pauvreté et au développement durable en offrant aux jeunes désavantagés des opportunités en matière culturelle, sociale et économique dans les industries culturelles. • Aborde le développement des industries culturelles tout au long du cycle culturel, donnant aux jeunes non seulement la possibilité et la formation nécessaires pour créer et produire des expressions culturelles, mais aussi un espace pour en profiter ensemble, aidant ainsi à combattre l'exclusion sociale. • Promeut le respect de la diversité des expressions culturelles et sensibilise la jeunesse défavorisée des zones urbaines à sa valeur.

<p>Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)</p>	<p>Le projet est bien préparé et sera mis en œuvre par une autorité publique compétente dans ce domaine.</p> <p>Ce projet contribue à l'impact structurel en s'appuyant sur des programmes et des initiatives existants, qui visent les jeunes défavorisés en leur offrant un meilleur accès à des opportunités culturelles, sociales, récréatives et économiques.</p>
<p>Montant recommandé (US\$) (§16.3)</p>	<p>95 115</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet, en raison de la place qu'il accorde à l'intégration sociale et au développement durable et du fait qu'il cible les jeunes défavorisés. Il traduit clairement les priorités du gouvernement uruguayen, à savoir l'intégration des populations vulnérables, la promotion et la diversification des expressions culturelles de la jeunesse et le renforcement d'une identité positive dans les quartiers déshérités. Finalement, les évaluateurs remarquent que le budget est réaliste et cohérent avec les activités planifiées.</p>

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
93	Kenya	Groupe	Politiques culturelles	Programme / projet	95 547	2012

Titre du projet	Promouvoir les expressions culturelles des peuples autochtones kényans
Objectif	Ce projet vise à mieux harmoniser les politiques culturelles kényanes avec les objectifs de la Convention en termes de promotion des expressions culturelles et de participation culturelle des peuples autochtones.
Bref résumé (§ 16.1)	<i>Pastoralist Development Network of Kenya</i> (PDNK), une ONG qui œuvre à améliorer le mode de vie des bergers nomades du Kenya, vise à soutenir les communautés autochtones (bergers, chasseurs-cueilleurs et pêcheurs) dans leurs efforts de plaidoyer, de sensibilisation et de création de plateformes de recherche en faveur d'une révision des politiques culturelles nationales par le gouvernement kenyan, afin que celles-ci prennent mieux en compte leurs intérêts et leurs droits. Pour ce faire, PDK propose : 1) de publier et diffuser largement les rapports sur les droits et la contribution socio-économiques des expressions culturelles des communautés autochtones au Kenya ; 2) d'organiser des réunions de haut niveau avec des responsables gouvernementaux afin de les informer des résultats des rapports ; 3) de mettre en place des ateliers de formation, des séminaires et des activités éducatives sur les industries culturelles pour les communautés autochtones.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un repère sur la contribution socio-économique apportée aux industries culturelles kényanes par les communautés autochtones – les rapports du PDK seront la première ressource complète sur l'état des expressions culturelles des communautés autochtones et un outil de plaidoyer pour inciter à des réformes politiques. • Sensibiliser aux besoins et aux droits des peuples autochtones à participer dans les industries culturelles - des recherches ciblées, des campagnes de plaidoyer, une couverture médiatique, des notes d'orientation et des réunions de lobbying avec les autorités gouvernementales seront conçus pour contribuer à inscrire les intérêts des peuples autochtones dans les politiques et mesures culturelles. • Renforcer les capacités des communautés autochtones pour les aider à élargir leur production culturelle - les porteurs de projets animeront des ateliers et des séminaires de formation sur les mécanismes d'appui de l'industrie culturelle, la propriété intellectuelle, la dynamique de marché et les opportunités de financement pour les groupes autochtones, afin qu'ils puissent devenir des acteurs plus indépendants et viables dans le secteur.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles des peuples autochtones et une meilleure reconnaissance de leur valeur et de leur contribution au développement socio-économique et culturel kényan. • Favoriser la révision les politiques culturelles du Kenya, afin de mieux protéger et promouvoir les expressions culturelles des peuples autochtones et les aider à atteindre leur potentiel de contribution aux industries culturelles. • Encourager le dialogue et une interaction mutuellement avantageuse à l'échelon national entre les groupes autochtones et non autochtones.

<p>Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)</p>	<p>PDNK possède toutes les ressources nécessaires pour mener à bien ce projet et gérer le budget demandé.</p> <p>Ce projet vise à favoriser l'émergence au Kenya d'un environnement politique et culturel qui permettrait aux peuples autochtones de bénéficier pleinement d'une vaste gamme d'opportunités dans les industries culturelles.</p>
<p>Montant recommandé (US\$) (§16.3)</p>	<p>Budget initial : 99 947, financement recommandé : 95 547</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs ont recommandé ce projet, en raison de son approche ascendante de l'élaboration des politiques culturelles et du renforcement des industries culturelles, ainsi que de son objectif de définir et promouvoir le rôle des expressions culturelles autochtones dans le développement socio-économique du Kenya. Ils pensent toutefois que le budget alloué aux salaires a été légèrement surestimé et recommandent par conséquent de le réduire de 4 400 US\$.</p>

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
198	Mozambique	Etat partie	Industries culturelles	Programme / projet	65 000	2012

Titre du projet	Combattre le chômage des jeunes au Mozambique à travers les industries culturelles
Objectif	Ce projet vise à promouvoir les possibilités d'emploi pour la jeunesse mozambicaines dans les industries culturelles.
Bref résumé (§ 16.1)	La Commission nationale du Mozambique pour l'UNESCO propose d'accroître la participation des jeunes, surtout des filles, dans les industries culturelles pour stimuler la création d'emplois par l'entrepreneuriat culturel. La Commission nationale mènera ce projet par la formation de groupes ciblés de parties prenantes dans trois régions mal desservies du Mozambique, pour servir de formateurs culturels locaux (ou mentors) pour les jeunes de chaque région. Ces mentors auront pour mission de : 1) servir de source de connaissance formelle et d'information sur la Convention et les industries culturelles dans leurs régions ; 2) mener des initiatives locales, telles que des ateliers de formation sur l'industrie culturelle, des séances de discussion et des expositions pour la jeunesse locale, particulièrement les filles; 3) cartographier dans leurs industries culturelles locales les possibilités d'emploi pour les jeunes; et 4) promouvoir l'échange, l'interaction et la création de réseaux parmi les jeunes.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat pour les jeunes défavorisés - des mentors dans chacune des régions défavorisées serviront de catalyseurs dans le marché du travail local, formant des jeunes chômeurs afin qu'ils puissent trouver ou créer des emplois dans les industries culturelles. • Faciliter le partage de l'expérience et le transfert des connaissances concernant les industries culturelles chez les jeunes - les porteurs de projets ont mis l'accent sur l'accès aux ressources et au savoir-faire nécessaires afin d'assurer aux mentors la possibilité de diffuser largement l'information sur les industries culturelles à la jeunesse (par le biais des réseaux d'écoles) et de rassembler les jeunes dans les forums d'échange et de discussion. • Faire mieux connaître aux jeunes la Convention et les industries culturelles du Mozambique.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable en favorisant la possibilité pour les jeunes de participer aux industries culturelles ; • Contribue à améliorer la capacité du Mozambique à protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur son territoire en formant la prochaine génération de professionnels de l'industrie culturelle ; • Promeut le respect de la diversité des expressions culturelles et sensibilise les jeunes à sa valeur.

<p>Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)</p>	<p>Le projet traduit les efforts entrepris par le Mozambique pour favoriser l'emploi et le développement en s'appuyant sur les industries culturelles, et le fait qu'il soit conçu par le gouvernement renforce sa crédibilité.</p> <p>Ce projet a le potentiel de réduire le chômage parmi les jeunes et de contribuer au développement social et économique du Mozambique en constituant une communauté de parties prenantes/mentors impliqués, en formant des jeunes à différentes industries culturelles et en faisant prendre conscience au grand public du lien qui existe entre culture et développement.</p>
<p>Montant recommandé (US\$) (§16.3)</p>	<p>65 000</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs soutiennent le financement de ce projet en raison de son approche stratégique et ciblée pour le transfert de connaissances et des compétences sur les industries culturelles aux jeunes chômeurs. En mettant en place une communauté de mentors de l'industrie culturelle locale dans trois régions mal desservies, la Commission nationale du Mozambique s'assure que le savoir-faire local et les ressources humaines répondent aux besoins locaux ciblés. Cette approche favorise une fort niveau d'engagement et d'appropriation de la part de toutes les parties prenantes impliquées. Les évaluateurs soulignent aussi que le budget estimé est réaliste et cohérent avec les activités programmées.</p>

Projet FIDC recommandé par le panel d'experts

Demande N.	Pays	Demandeur	Domaine d'activités	Type de candidature	Montant alloué (US\$)	Année de Financement
13	Togo	Etat partie	Politiques culturelles	Programme / projet	98 698	2012

Titre du projet	Elaboration d'un plan stratégique de mise en œuvre des politiques culturelles au Togo
Objectif	Le projet vise à mettre en place un processus de consultation pour élaborer le plan stratégique de mise en œuvre des politiques culturelles adoptées par le Conseil des Ministres du Togo.
Bref résumé (§ 16.1)	Le Ministère des arts et de la culture du Togo, se propose de mener un processus de consultation approfondi avec un large éventail d'acteurs culturels, de décideurs politiques, de chercheurs universitaires et de représentants de la société civile afin d'élaborer un plan stratégique culturel national et décennal pour mettre en œuvre des politiques culturelles élaborées par le ministère lui-même. Le processus de consultation sera réalisé grâce à une combinaison d'ateliers, de conférences de presse, de notes et de rapports de communication, ainsi que des réunions régionales avec des groupes de travail. Le produit final sera un rapport complet décrivant les processus de mise en œuvre des politiques par région.
Résultats et impact attendus (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un plan d'action réaliste de mise en œuvre des politiques culturelles avec une forte adhésion des parties prenantes. • Sensibiliser aux défis potentiels du développement concernant les politiques culturelles proposées afin de solliciter les approches consensuelles qui permettront de les surmonter. • Améliorer les compétences des principales parties prenantes culturelles togolaises sur l'infrastructure culturelle, les besoins et les priorités du pays et favoriser leur coopération dans le développement du secteur.
Adéquation avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§16.4)	<ul style="list-style-type: none"> • Favorise l'introduction des politiques culturelles qui protègent et promeuvent la diversité des expressions culturelles. • Lie la culture aux stratégies de développement durable en consultant et en engageant activement un large éventail d'acteurs et de décideurs dans des domaines tels que l'éducation, le tourisme, la santé, les droits humains et l'agriculture. • Encourage les échanges, le dialogue, la création de réseaux et le partage des connaissances parmi les parties prenantes publiques, privées et de la société civile .

<p>Faisabilité, pertinence et efficacité (§16.5)</p>	<p>La faisabilité de la mise en œuvre des politiques culturelles proposées est renforcée par la collaboration et l'implication actives des ministères et parties prenantes concernés.</p> <p>Si les politiques sont mises en œuvre de manière compréhensive, l'impact structurel sur les industries culturelles du Togo pourrait être significatif.</p>
<p>Montant recommandé (US\$) (§16.3)</p>	<p>98 698</p>
<p>Commentaires des évaluateurs</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet qui implique stratégiquement un large spectre de parties prenantes publiques, privées et de la société civile. Celles-ci contribuent non seulement à la durabilité du projet mais également à la recherche de décentralisation du processus de mise en œuvre de la politique culturelle. Le projet s'inscrit dans la continuité de l'effort du Togo pour définir sa culture ainsi que ses buts et objectifs de développement. Son budget est adéquat et compatible avec les activités proposées.</p>

ANNEX 6: List of projects not recommended by the Panel of Experts
ANNEXE 6 : Liste des projets non recommandés par le panel d'experts

GROUP / GROUPE II

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries / Pays	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project / Projet N°	Title of Project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)
PR	Bosnia and Herzegovina	NGO	36	Regional Forum on Future of the Film Industry in Southeast Europe	73 100
PR	The former Yugoslav Republic of Macedonia	SP	130	565,000 minutes culture in the Region of Pelagonia	43 225
PR	The former Yugoslav Republic of Macedonia	NGO	131	Art Factory - Summer School for Cultural Industries	100 000

GROUP / GROUPE III

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries / Pays	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project / Projet N°	Title of Project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)
PR	Argentina	SP	17	Interfaces II. South American Visual Dialogues	89 640
PR	Barbados	NGO	25	The Internalization of the Diversity of Barbarian Music Genres through the Development of Professional Skills and International Linkages	95 557
PR	Brazil	SP	42	Circulador Afrocultural	100 000
PR	Brazil	SP	47	Project for the Promotion of Accessibility of People with Visual and Hearing Impairment to Cinemas in Brazil	93 000
PR	Brazil	NGO	55	Fora do Eixo's Home	100 000
PR	Chile	SP	5	Anillos Culturales: Latin American Network of Decentralized Cultural Cooperation for Social Inclusion	97 345
PR	Ecuador	Group	58	Appréciation et promotion artistique de la diversité des expressions culturelles d'enfants, jeunes et adolescents afro-descendants et indigènes d'Equateur	100 000
PR	Honduras	NGO	80	Creative Cultural Enterprising: in Route	88 050
PR	Jamaica	NGO	158	Strengthening the competitiveness of Jamaican creative enterprises through the acquisition of business skills	99 340
PR	Mexico	NGO	209	Education and awareness in Mexico of the Convention on the Protection promoting diversity of cultural expressions, UNESCO	53 500
PR	Peru	SP	115	Cultural Portal of Peruvian Amazon Information and Knowledge Generation to the Diversity of Cultural Expression	100 000
PR	Peru	SP	112	Own Eyes of Our Peruvian Amazon	92 460
PR	Uruguay	SP	192	Cultural Community for Social Integration	98 854

GROUP / GROUPE IV

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries / Pays	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project / Projet N°	Title of Project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)
PR	Bangladesh	NGO	22	Sustainable Development of the Rural Artist through Develop their Capacity and Livelihood (SDRADCL)	50 000
PR	Cambodia	SP	7	Public/Private/Civil Society Initiative for the Development and the Sustainability of the Cultural Sectors in Cambodia	100 000
PR	India	NGO	81	Integration of Cultural Industries in Urban Development in India: The Case of Rajasthan and Kamataka	100 000
PR	Lao People's Democratic Republic	NGO	99	Luang Prabang Film Festival	85 305

GROUP / GROUPE Va

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries / Pays	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project / Projet N°	Title of Project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)
PR	Benin	NGO	35	Le BENINDOC - ATELIERS	99 156
PR	Benin	NGO	41	Bureau Export de la Musique béninoise	98 000
PR	Burkina Faso	NGO	62	Renforcement des capacités opérationnelles du Centre Educatif et Culturel KOOMBI	99 967
PR	Burkina Faso	NGO	63	Programme de développement des arts plastiques au Burkina Faso	99 466
PR	Burundi	NGO	65	Biennale des arts de l'Afrique de l'est	99 000
PR	Cameroon	NGO	144	Decentralisation, the Diversity of Cultural Expressions and Council Policies: a new paradigm for council development strategies in Cameroon	30 660
PR	Chad	Group	166	Fondamentaux de la musique ngambaye (sud du Tchad)	59 555
PR	Côte d'Ivoire	NGO	10	Ateliers Nationaux de Formation et de Création Dramatique	100 000
PR	Mozambique	NGO	197	Training of Topic Music Members and Associated Artists	100 010
PR	Niger	NGO	11	NigerCultures.net	70 610
PR	Senegal	NGO	141	Salam Music Expo, le salon de la musique sénégalaise	99 983
PR	South Africa	NGO	149	Makakat project	95 805
PR	South Africa	SP	151	A South-South perspective on the 2005 Convention's influence and as a vestige for creative industries and economic development	100 000
PR	South Africa	SP	196	Public Sector workshop on development of National Framework for developing cultural statistics utilizing the UNESCO framework for Cultural Statistics as a benchmark	100 000
PR	Togo	SP	15	Atelier régional des acteurs des collectivités locales sur la décentralisation culturelle: "Rôle de la culture dans le développement socioéconomique des collectivités locales, région des plateaux / Togo"	75 419
PR	Togo	NGO	14	Appui à l'élargissement du réseau des rédacteurs de petits objets multimédias au Togo	100 000
PR	Zimbabwe	NGO	189	The Arts Factory	99 900

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS /
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	INGOs / OING	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project / Projet N°	Title of Project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)
PR	Africultures	INGO	12	KamerCultures	100 000
PR	Conseil Francophone de la Chanson	INGO	102	"Le Kolatier 2012" Marché des Musiques d'Afrique	100 000
PR	Conseil International de la Musique	INGO	100	Professionnalisation des acteurs musicaux en Afrique	100 000
PR	Fédération Internationale des Coalitions pour la Diversité Culturelle - FICDC	INGO	128	Renforcement de la gouvernance de la culture par des séjours d'observation et de recherche au Canada	77 000
PR	Fondazione Adkins Chiti: Donne in Musica	INGO	79	Jamila and the others: Empowerment for Women as an essential part of Cultural Development	96 272
PR	International Federation of Arts Councils and Culture Agencies - IFACCA	INGO	114	WorldCP - database of cultural policies	100 000
PR	Observatoire sed politiques culturelles en Afrique - OCPA	INGO	107	Appui à l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique pour le développement de ses activités visant à faciliter la mise en place de politiques culturelles des Etats membres, des villes et des régions en Afrique	100 000
PR	Restauradores Sin Fronteras (ARSF)	INGO	125	5th International Seminar Culture and Cooperation: Cultural Diversity an axis for Development	59 304
PR	Selam Ethiopia	INGO	90	Infrastructural Development & Consolidation of the Creative Industry in Ehtiopia	100 000
PR	URTI- Union Radiophonique et Télévisuelle Internationale	INGO	96	Réseau numérique de radios au service des mémoires africaines	99 762

ANNEX 7: List of projects that were deemed not eligible
ANNEXE 7 : Liste des projets qui ont été jugés non-admissibles

GROUP / GROUPE II

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries / Pays	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project / Projet N°	Title of Project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)
PR	Albania	NGO	134	Facilitating Youth Intercultural Cooperation (including minorities) in the Western Balkans	99 775
PR	Belarus	SP	26	The Cultural and Historical Heritage of Muslim Tatars of Grodno Region, Belarus	60 000
PR	Bosnia and Herzegovina	SP	31	Replicas of exhibits from the holdings of FMGG	25 887
PR	Bosnia and Herzegovina	SP	33	Old Traditional crafts and handicrafts of Republic of Srpska	49 800
PR	Croatia	NGO	54	African week 2012 - 21 May to 27 May 2012	32 972
PR	Croatia	Group	203	Save the Tamburitza and Moslavina Folk Songs for Children and Youth	44 200
PR	Serbia	SP	142	Tambourine	51 823
PR	Serbia	NGO	143	Bridges of Culture	99 930
PR	Serbia	SP	147	History of the Bulgarians (Palceans) from the village of Ivanovo	30 000
PR	Serbia	NGO	148	T-OSI TI (word play: OSI is an abbreviation for people with disabilities and the whole name says "Its you")	100 000
PR	The former Yugoslav Republic of Macedonia	SP	129	The Balkan Charter for Cultural Diversity	100 000
PR	The former Yugoslav Republic of Macedonia	NGO	132	Cultural Recognition	53 864
PR	The former Yugoslav Republic of Macedonia	NGO	133	Rural Communities Culture (RCC)	66 370

GROUP / GROUPE III

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries / Pays	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project / Projet N°	Title of Project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)
PR	Argentina	NGO	18	Workshop for the formation of Indigenous Rights for young Mbya Guarani women and men from communities in the province of Misiones (Argentina)	66 578
PR	Bolivia (Plurinational State of)	SP	28	Renforcer le dialogue de la diversité culturelle pour construire une culture de la paix dans l'Etat de la Bolivie	45 034
PR	Bolivia (Plurinational State of)	NGO	29	Participatory generation of cultural policies for the promotion and protection of cultural expressions diversity in order to promote the cultural industry in Chuquisaca and Potosi	95 181
PR	Brazil	NGO	38	Pepe Project-Prince of Peace	99 050
PR	Brazil	NGO	40	Jardim Santo André's Cultural Portrait	98 296
PR	Brazil	NGO	46	Knowing Indigenous Cultures of Brazil	92 687
PR	Brazil	NGO	57	Web Site Portal of Grupo Gay de Bahia	95 484
PR	Brazil	NGO	205	Training on laws and programs in support of Brazilian cultural production for Samba and Afro-Brazilian popular culture groups	95 100
PR	Chile	NGO	3	Valorization of Mapuche Cultural Identity Through Conservation and Promotion of Heritage Textiles and Heritage Carvings	91 312
PR	Chile	NGO	4	Language Nest (Kvplwe Kewwvn)	83 000
PR	Chile	NGO	152	Reconstruct and Strengthen a citizenship committed to the heritage	98 387
PR	Ecuador	NGO	59	Formation of a network of multipliers of Theatre of the oppressed in Ecuador	91 090
PR	Ecuador	SP	155	Young people building a binational cultural empowerment proposal through the rescue of ancestral cultural expressions on risk of extinction on the border of Colombia and Ecuador	90 285
PR	Guatemala	NGO	75	Tja Anq'ib'il (The name of the building in Mam) Preservation of Mayan Culture	100 000
PR	Guatemala	NGO	77	Safeguarding Cultural Expressions Heritage of Orality and Oral Tradition in Guatemala	100 000
PR	Guatemala	SP	78	Safeguarding of Cultural Expressions of Xinka and Garifuna People of Guatemala	96 050
PR	Guatemala	NGO	86	Strengthening of the K'iche' language through artistic and cultural expression among the Kiche' Linguistic community in Quetzaltenango, Guatemala	62 531
PR	Haiti	Group	85	Chatopay	100 000

PR	Honduras	NGO	83	Registry and Diffusion of the Ethnic and Cultural Diversity of Honduras	93 194
PR	Jamaica	NGO	82	Interpreting Rastafari through art, craft and music	98 800
PR	Mexico	SP	127	Trail of the Snail	92 432
PR	Mexico	NGO	91	"Lenguas Jvenes": Strengthening a technology platform for Cultural Industries of Mexican Youth	68 050
PR	Mexico	SP	94	Arts Crafts: Promoting Creative Industries at Mexico City	91 000
PR	Mexico	SP	172	Autumn in Lagos or Fall in Lagos, an international Culture Festival	80 000
PR	Panama	NGO	104	Conservatorio Comunitario del Audiovisual	97 285
PR	Paraguay	NGO	105	Training Workshops on Protection and Promotion of Cultural diversity with public sector institutions and local authorities in Paraguay. Training in Law 3229/07	77 155
PR	Paraguay	NGO	109	Community Artists, Promoters and ICT: promoting the guarani culture heritage of marginalized neighborhoods of Asuncion, Paraguay	96 900
PR	Paraguay	NGO	111	Social participation and culture of counter-hegemonic social organizations in Paraguay	94 722
PR	Peru	Group	119	Cultural Landscape of "Cerro Ventarron": Masterplan for an Ecological and Cultural Reserve.	99 500
PA	Peru	NGO	176	Un observatoire de la culture 2.0: les acteurs civils par la diversité des expressions culturelles	10 000
PR	Peru	NGO	184	A network of micro-cinemas for cultural and audio-visual diversity	N/A
PR	Peru	NGO	187	Reinforcement of the Andean Region Artisans and Weavers' capacities	N/A
PR	Uruguay	NGO	190	Voices of Diversity	80 000
PR	Uruguay	NGO	193	Teatro La Sala - Consolidation Project	98 500

GROUP / GROUPE IV

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries / Pays	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project / Projet N°	Title of Project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)
PR	Bangladesh	SP	19	Promotion of Cultural Diversity through Protection of Linguistic Diversity of the Ethnic Minorities in Bangladesh	99 950
PR	Bangladesh	SP	20	Protection and Promotion of the Living Traditions of Bangladesh	100 000
PR	Bangladesh	NGO	21	Conservation of Munda Culture through Promotion of Non-formal Education and Awareness	49 999
PR	Bangladesh	NGO	23	Alternative Dispute Resolution (ADR) as a Technique for Managing Conflict: an Exploratory Study of Industrial Enterprises in Bangladesh	95 700
PR	Cambodia	SP	8	Appui au Centre Culturel de Ratanakiri	99 258
PR	Cambodia	NGO	66	Sauvegarder et promouvoir les archives audiovisuelles du Cambodge par la numérisation et leur mise disposition du public	87 589

GROUP / GROUPE Va

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries / Pays	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project N°	Title of Project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)
PR	Benin	NGO	27	Projet de valorisation des cultures traditionnelles en République du Bénin	100 000
PR	Benin	NGO	30	Projet de création du répertoire professionnel des industries culturelles au Bénin (PRPIC-Bénin)	75 400
PR	Benin	NGO	32	PLUMES DOREES Développement de l'édition et de la création littéraire au Bénin par l'organisation de la 5e édition du Concours national d'écriture	93 190
PR	Benin	NGO	37	LE FEMME A L'ECOLE DE L'ART	65 995
PR	Benin	NGO	39	Beyond the Borders	60 800
PR	Benin	Group	43	Association Sud'Arts (Missihoun Fagbedji Marius)	65 995
PR	Benin	NGO	44	BENIN EN CREATION, dynamisation de la décentralisation de la culture et de l'action culturelle au Benin	98 955
PR	Benin	NGO	45	Artisttik Benin	96 755
PR	Benin	NGO	49	"AYIHOUN"Projet de sauvegarde du patrimoine culturel que constituent les jeux traditionnels béninois	100 000
PR	Benin	NGO	50	Sauvegarde des Mémoires Intellectuelles en disparition (Série de Film documentaire: 2eme 3eme Partie)	97 915
PR	Benin	NGO	51	L'ESPACE MAYTON et sa 9eme édition du Festival International Itinérant de Théâtre des Lycées et Collèges de Porto-Novo (FITHELYCOP)	100 000
PR	Benin	NGO	52	Projet de renforcement des capacités des artistes comédiens béninois en technique d'improvisation théâtrale (IMPRO-CONTEE))	100 000
PR	Benin	NGO	139	Championnat de détection et de révélation des talents artistiques musicaux en milieu scolaire dans vingt lycées et collèges de Cotonou et Porto Novo	81 103
PR	Burkina Faso	SP	60	Développement du tourisme culturel Tiébélé au Burkina Faso	100 000
PR	Burkina Faso	NGO	61	Promotion d'une dynamique de développement culturel local centre sur la région du Centre-Nord du Burkina Faso	42 610
PR	Burkina Faso	Group	64	SAFI TECH, formation continue de professionnels de l'audiovisuel et du spectacle vivant	100 000
PR	Cameroun	NGO	146	Professionnalisation de médiateurs culturels Douala	99 519
PR	Cameroun	NGO	150	Afrique: la symphonie démocratique	100 000

Annexe 7

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries / Pays	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project N°	Title of Project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)
PR	Chad	NGO	161	Formation de 20 Artistes Graphistes et Plasticiens du Tchad aux techniques de la Fonderie la cire perdue et équipement de l'Association	72 360
PR	Chad	Group	168	Projet d'appui aux jeunes artistes musiciens du Tchad	92 448
PR	Congo	SP	67	Projet de renforcement des capacités sur la fabrication et l'apprentissage des instruments locaux de musique	91 592
PR	Congo	NGO	69	Projet d'appui aux formes de mentalités en vue de la promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit au Congo Brazzaville: Production de supports audio vidéo sur les actes d'antivaleurs	66 000
PA	Congo	SP	135	Vulgarisation et promotion du tissage du raphia en République du Congo	37 098
PR	Côte d'Ivoire	NGO	9	Appui l'élaboration d'une politique culturelle et touristique dans quelques districts et conseils régionaux de département de Cote d'Ivoire	98 010
PR	Democratic Republic of the Congo	Group	160	Jubilé des Vétérans du Mouvement Choral au Congo, Festival des Compositeurs Congolais (JVMCC-FCC)	96 110
PR	Djibouti	SP	56	Festival Culturel de Djibouti	100 000
PR	Ethiopia	NGO	74	"SEM-ENNA-WERQ (Wax and Gold)". Tradition and innovation in managing Ethiopian cultural diversity	99 896
PR	Guinea	Group	179	Pérennisation du fonctionnement et de l'éducation socio-culturelle du centre WAKILI GUINE, en vertu de la protection d'une expression culturelle locale	96 196
PR	Kenya	Group	88	Cultural Movements for Sustainable Development	100 000
PR	Kenya	NGO	92	Great Lakes Media Institute Grelmi	100 000
PR	Kenya	SP	95	Enhancement of Loita Maasai Cultural Industries: Unleashing the potential for local growth and protection of threatened culture	99 898
PR	Kenya	NGO	97	Migori County Community Gender and Development Project	68 928
PR	Kenya	NGO	163	Mapping the Creative City	100 000
PR	Lesotho	NGO	103	Lesotho National Cultural Profile	29 148
PR	Madagascar	NGO	164	Conservons les richesses culturelles Betsimisaraka Sud pour la génération future d'Anosibe An'Ala	83 373
PR	Mali	NGO	113	Appui A l'Animation de la 3me Edition de l'Emission de Divertissement Culturelle et télévisuelle intitulé "TOUNKAGOUNA" en live avec 33 candidats en compétition en provenance de toutes les régions du Mali et la production discographique du lauréat ou lauréate (2011-2012)	100 000

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	Countries / Pays	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project N°	Title of Project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)
PR	Mali	NGO	116	Renforcement des capacités professionnelles des jeunes danseurs et chorégraphes du Mali et de l'Afrique de l'Ouest	55 000
PR	Mali	NGO	118	Formation des musiciens sur les métiers de la musique et du son -Fabrication des instruments de musique en voie de disparition dans la région de Sikasso, production discographique et promotion de ses instruments travers la création d'un orchestre et l'organisation d'une tournée dans 10 localités de la région de Sikasso et le District de Bamako	100 000
PR	Mali	Group	121	Centre de Formation de la Maison des Arts (CFLMAB)	60 000
PR	Mali	NGO	123	Festival au Désert d'Essakane/Tombouctou 12me édition	96 000
PR	Mauritius	SP	201	Cultural Osmosis: A Unique Cultural Experience	100 000
PR	Mozambique	NGO	98	Identification, registry and systematization of traditional musical instrument and dances of the Sofala Province	100 000
PR	Mozambique	NGO	137	Memories of an Orphan	100 000
PR	Namibia	NGO	171	John Muafangejo Art Centre Visual Arts and Design Studio Marketing Project	98 975
PR	Namibia	NGO	180	Artistic Development in Namibia	99 146
PR	Nigeria	NGO	174	IGBO AMAKA FESTIVAL	91 600
PR	Rwanda	NGO	136	Rwanda-Village Culture Preserving Project (R-VCPP)	50 110
PR	Senegal	Group	206	Renforcement d'une maison d'édition	97 457
PR	Senegal	NGO	207	Banlieue Rythme Factory Leadership Management et Marketing Culturels et Artistiques (LMCA CAPACITES),	77 697
PR	Seychelles	SP	1	Seychelles Heritage Routes	89 000
PA	South Africa	NGO	156	Connections	8 364
PR	Uganda	Group	185	Undoing the Myths, Fears and Stereotypes: Understanding the Ganda Culture in a Disability Perspective	76 400
PR	Zambia	NGO	170	PA for development of African Community Learning Centers in Africa	10 000
PR	Zambia	SP	195	Safeguarding traditional ceremonies through the establishment of community recording studio	116 200
PR	Zimbabwe	NGO	178	Zimbabwe's Cultural Landscape: Memory and Diversity	100 000
PR	Zimbabwe	NGO	191	Enterprise Development Training for Artists and Arts Managers in Zimbabwe	95 062

GROUP / GROUPE Vb

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	INGOs / OING	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project / Projet N°	Title of Project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)
PR	Egypt	NGO	73	Digital Museum on Women's History in Egypt	81 620
PR	Egypt	NGO	157	Monologue	62 782
PR	Egypt	SP	199	Preserving Traditional Ship's Industry	100 000
PR	Egypt	SP	200	Street peddler's pop calls	100 000
PR	Jordan	NGO	68	Reviving, Manufacturing and Maintenance of Traditional Music Instruments	74 900
PR	Jordan	NGO	70	Cultural Diversity... strength of the present and tomorrow's horizons	99 974
PR	Jordan	NGO	71	Sustaining Circassian Culture and Heritage through Performing Art	99 250
PR	Jordan	NGO	72	Moab Traditional Village	100 000
PR	Jordan	NGO	204	Folk Music in the villages of Wadi Al-Sir	100 000
PR	Occupied Palestinian territories	NGO	101	A documentary film about the unemployment of gradulators in Gaza Strip (laish neskot)	78 640
PR	Occupied Palestinian territories	NGO	186	Establishment of Music Institute for Development Rehabilitation of Palestinian Musician the Palestinian Heritage in Gaza Strip	98300
PR	Sudan	NGO	154	Craftsmanship Cultural Industry: Development Poverty Reduction	99 500
PR	Sudan	NGO	159	Educational Reform for Cultural Diversity in Sudan	95 865

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS /
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

Program/Project (PR) or Preparatory Assistance (PA)	INGOs / OING	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project / Projet N°	Title of Project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)
PR	El Ojo Cojo	INGO	108	El Ojo Cojo in Uruguay	98 950
PR	European Center for Peace and Development - ECPD, University for Peace established by the UN	INGO	117	The Culture of success in Cultural Institutions	99 745
PR	International Theatre institute - ITI	INGO	87	World Theatre Training Laboratory Development of an Intercultural Competence Centre for Innovative Theatre Practice in Bangladesh	97 775
PR	NOMAD - RSI	INGO	89	Mondulkiri Indigenous Cultural Preservation and Social Organisation	37 267
PR	Pioneer Senior Citizens Forum - PSCF	INGO	122	Jordanian Folk Tails (compilation, classification, editing, publication and translation)	100 000
PR	Rede Mocambos / Casa de Cultura Tainã	INGO	124	Nucleo Nomade de Formao (Nomadic Education Group)	99 987
PR	Selam Ethiopia	INGO	84	Enhancing the infrastructure for expressions of cultural diversity and sustainable development in Ethiopia	92 000
PR	Stichting Theatre Embassy	INGO	110	Culture in motion and development (CiMaD)	100 000
PR	The INSP Foundation (International Network of Street Papers)	INGO	120	Strengthening independent media in Africa, with a focus on Kenya	99 120
PR	The Pupil Parent Partnership Ltd (PPP)	INGO	183	Cultural Bridges	90 306
PR	Young Americas Business Trust (YABT)	INGO	126	Culture and Development: Promoting Cultural Entrepreneurship among Young People in Latin America	100 000